

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
  M. MARIO DUMAIS, commissaire  
  M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 108

Séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2003, à 13 h 30  
Centre Saint-Jean-Bosco  
249, chemin du Golf Est  
Saint-Charles-Borromée

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1 <sup>er</sup> AVRIL 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
COALITION POUR LA FERME PORCINE FAMILIALE ET AUTONOME	
RENÉ AMIREAULT, DAVID MORIN, RAPHAËL POULIOT .....	1
PROFID'OR COOPÉRATIVE AGRICOLE	
DENIS CHAMPAGNE, ANDRÉ LANGLOIS .....	21
LOUISE SANCARTIER, SYLVAIN BEAUREGARD .....	35
REPRISE DE LA SÉANCE .....	43
COOPÉRATIVE DE GESTION DES ENGRAIS ORGANIQUES DE LANAUDIÈRE	
SYLVAIN BEAUREGARD, HUBERT COUTU .....	43
MRC DE MONTCALM	
DANIELLE ALLARD, ANDRÉ AUGER, JEAN-CHARLES MERCIER.....	54
CONCENTRÉS SCIENTIFIQUES BÉLISLE INC. ET OLIER GRISÉ INC.	
PHILIPPE BELISLE, NATHALIE GRISÉ.....	62

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonjour! Et, bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je m'appelle Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques. Je suis accompagnée de mes trois collègues commissaires, messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Cet après-midi, nous avons six organismes ou personnes d'inscrits à l'horaire de présentation des mémoires. Je vous rappelle que chaque présentation dure au total une demi-heure et est inclus à cette demi-heure, le temps d'échange que s'est donné la Commission pour pouvoir mieux comprendre ce qui est proposé dans vos mémoires.

15 Je vous rappelle également que s'il advenait qu'un fait qui est mentionné dans un des mémoires vous apparaisse incorrect et que vous souhaiteriez corriger ce fait, il vous est possible de le faire en usant d'un droit de rectification et pour ce faire, il faut s'inscrire préalablement au registre qui est ouvert à cette fin à l'arrière de la salle.

20 Je veux bien rappeler qu'il s'agit d'un droit de rectification et non pas d'un temps qui vous est accordé pour venir contre-argumenter sur l'opinion d'un participant.

25 Je vous demanderais également d'éviter de manifester votre approbation ou votre désapprobation à ce qui est dit par les personnes qui présentent leur opinion. On évite donc d'applaudir après ces présentations. Je vous inviterais également d'éviter de chuchoter pendant ces présentations, parce que ça dérange la concentration des personnes qui sont devant vous et ça empêche des citoyens dans la salle de bien entendre ce qui est dit.

30 Alors, sans plus tarder, j'inviterais les premiers participants à cette première présentation. Il s'agit du groupe pour la Coalition pour la ferme porcine familiale et autonome et leurs représentants sont monsieur Raphaël Pouliot, monsieur René Amireault et monsieur David Morin.

35 Alors, peut-être pour nous assurer que madame Maisonneuve pourra mettre le bon nom sur le bon personnage, je vais rappeler vos noms. Raphaël Pouliot.

### M. RAPHAËL POULIOT :

40 Moi-même.

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour! Monsieur René Amireault.

45 **M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est moi.

**LA PRÉSIDENTE :**

50

Bonjour!

**M. RENÉ AMIREAULT :**

55

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

60

Et monsieur David Morin.

**M. DAVID MORIN :**

65

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour! Alors, à vous la parole. Nous vous écoutons.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

70

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Je ne présenterai pas mes collègues, vu qu'ils sont déjà présentés. Également, je dois souligner que mes collègues ont tous participé, les trois, à l'élaboration du mémoire provincial de la Coalition des fermes porcines autonomes, mémoire qui a été présenté à la Commission le 25 mars dernier.

75

Et ont également participé à la présentation du mémoire, Louise Sanscartier, productrice de Saint-Esprit; Alain Bélanger de Saint-Roch-de-l'Achigan; et, également, Marc-André Forget, un jeune producteur de Saint-Ambroise, qui veut prendre la relève familiale.

80

Je tiens également à souligner à la Commission que la Coalition des fermes porcines autonomes est composée de quatre clubs au niveau technique de la province de Québec dans la production porcine. Également, dans la présentation du mémoire provincial, il y a environ 20 personnes qui ont participé à l'élaboration du document.

85 Le club Sup-Porc de Lanaudière compte 43 membres et a pour but d'aider les fermes porcines autonomes et également familiales. Dans ce mémoire modèle et autonome, on vise à faire comprendre la problématique régionale, parce que le document qui a été présenté le 25 mars, c'était présenté sur une base provinciale et, nous, aujourd'hui, on le présente sur une base régionale. On l'adapte à notre région.

90 Donc, dans la première partie, Raphaël va vous présenter l'état de la situation environnementale et financière des fermes porcines de Lanaudière.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

95 Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Peut-être juste me présenter en 15 secondes. Je suis agronome depuis 95. Je travaille dans la région depuis 7-8 ans en production porcine. Donc, je suis conseiller au club Sup-Porc.

100 Je vais vous présenter un petit peu l'état de la situation des fermes indépendantes et familiales dans Lanaudière. La région de Lanaudière est la première région au Québec à avoir connu les effets d'un moratoire. Vous parlez du moratoire, je sais que vous en avez entendu parler hier soir, mais vu qu'on a un moratoire présentement, je pense que c'est bon de voir un petit peu qu'est-ce qui s'est passé.

105 La période couverte était de 1981 à 1996, touchait 10 municipalités. Il y avait comme objectif l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière l'Assomption et de ses tributaires. Puis, en 1985, a été mis en place par le MAPAQ le plan spécial d'intervention dans le bassin de la rivière l'Assomption. C'était un programme qui visait à réduire la production de 25 % en rachetant des porcheries sur fumier liquide.

110 Ainsi, en 79, en comptait 564 producteurs de porc dans Lanaudière, 35 000 truies, 281 000 porcs en inventaire. Puis, en 96, il ne restait plus que 253 producteurs, 21 000 truies, puis 266 000 porcs. On voit qu'il y a eu en effet une réduction de cheptel.

115 Dans les faits, aujourd'hui, en excluant les fermes qui gardent que quelques cochons annuellement, on a environ 130 producteurs de porc, en 2003, aujourd'hui, dans Lanaudière.

120 Aujourd'hui, Lanaudière, ce n'est plus une grosse région porcine. On parle de 7 % du volume. Je pense que le syndicat l'a dit, hier. Ce n'est plus une des régions centre de la production porcine.

125 Le moratoire a certes apporté des gains environnementaux, non pas par le fait du moratoire lui-même, mais par les programmes mis en place simultanément. En 1988, 300 agriculteurs en production animale de la région ont été rencontrés par des agents du MAPAQ pour réaliser des plans de fertilisation. Ce qui était fortement en avance sur le restant de la province. À cause du moratoire, les éleveurs de porc de Lanaudière se sont mis conformes à différentes choses environnementales beaucoup plus rapidement que d'autres régions.

130 Lanaudière a également été la première région à se conformer pour les structures d'entreposage en production porcine. L'organisme de gestion de fumier, COGENOR, voyait le jour en 94.

135 Il est donc indéniable que les actions entreprises dans le cadre du moratoire a amené une sensibilisation accrue de la part des éleveurs de porc, principalement au niveau des épandages du lisier. Mais, ce n'est pas le moratoire comme tel qui a amené les gains environnementaux. Ça a été beaucoup plus les actions parallèles.

140 Ce moratoire était probablement inéluctable à l'époque, mais il est bon de comprendre comment un moratoire indifférencié sur l'ensemble de la production a influencé la structure et la santé financière des fermes porcines de la région.

145 Un fort sentiment de frustration s'est développé dans la communauté agricole. Il y a eu une démobilisation, un découragement chez les éleveurs de porc, entre autres, à cause du programme de rachat des porcheries qui fermait des bâtiments conformes sur liquide et donc, des bâtiments modernes à l'époque, pour laisser en place des unités non conformes.

150 Aujourd'hui, même, on sait que certaines de ces porcheries-là qui avaient été fermées et rachetées ont été rouvertes à nouveau. Les éleveurs de porc dans Lanaudière ont donc, dans plusieurs cas, diversifié leurs activités agricoles, ils ont cultivé des légumes, ils se sont spécialisés dans la machinerie, dans d'autre chose, se spécialisant moins dans la production porcine. Donc, la motivation et la mentalité perfectionniste des éleveurs ont été affectées.

155 On le voit aussi au niveau des performances, aujourd'hui, dans Lanaudière. On est légèrement en retard sur les autres régions.

160 L'élément le plus préjudiciable au futur de la production dans la région a probablement été au niveau du retard technologique, la majorité des éleveurs ayant mis en veilleuse la rénovation ou la modernisation de leur porcherie.

165 En effet, il est difficile de rentabiliser certains investissements sans grossir un cheptel. Par ailleurs, l'impossibilité pour les éleveurs de construire l'atelier maternité ou l'atelier finition pour la personne qui avait juste la maternité ou juste la finition, pour devenir naisseur-finisser compromettait le développement sécuritaire de ces entreprises, car la dépendance vis-à-vis du marché du porcelet peut s'avérer désastreuse.

170 Le vendeur de porcelet ne peut plus vendre son produit, s'il a moins d'un certain nombre de porcelets à offrir chaque semaine. Et, l'acheteur de porcelets a des approvisionnements changeants, incertains, non contrôlés au niveau sanitaire, parfois au niveau du prix, aussi. Ce qui fait que ces entreprises-là qui sont soit seulement des naisseurs ou soit seulement finisseurs, aujourd'hui, sont en difficulté financière beaucoup plus importante que les naisseurs-finisser.

175 La région de Lanaudière compte d'ailleurs une proportion plus grande que la moyenne provinciale des fermes qui sont uniquement naisseurs ou uniquement finisseurs. Puis, ça, c'est une chose qui est importante. Donc, tout ça, ça résulte du moratoire de 15 ans.

180 Qu'est-ce qui va arriver avec ces entreprises-là, maintenant que la situation est rendue très, très difficile, même pour les naisseurs-finisieurs? Les maternités qui vendent des porcelets, ça peut être très, très difficile pour certains, ceux qui ont moins de tant de volume.

185 Pour ceux qui sont finisseurs, qui achètent des porcelets, ces gens-là, financièrement, surtout dans les crises porcines, quand le prix tombe, sont en très grave difficulté. Et, puis, on peut s'attendre que d'ici quelques années, on va tout perdre ces fermes-là, les fermes d'engraissement qui doivent acheter des porcelets. Puis, ces fermes-là vont aller à l'intégration, soit par contrat, soit par achat.

190 Donc, à la levée du moratoire en 96, un nombre d'éleveurs se sont lancés dans des constructions, dans des rénovations, mais ces investissements, par l'endettement, ont été réalisés plus tardivement que dans l'ensemble de la province. Puis, comme le coût de production au niveau de l'ASRA est fait sur une base provinciale, dans Lanaudière, on est doublement pénalisé, parce que, finalement, l'endettement est plus élevé et puis, ce n'est pas reflété dans l'ASRA. Donc, nos éleveurs ont un écart, un manque à gagner.

195 Cet endettement et ce retard sont un sérieux boulet à traîner et on voit plusieurs éleveurs ayant beaucoup de difficulté à être aussi efficaces que le modèle proposé par l'ASRA. En plus d'avoir un endettement plus élevé que ce que l'ASRA considère.

200 Il faut bien comprendre que ce que l'ASRA considère présentement comme endettement, moi, je considère, après plusieurs années en production porcine, que ce n'est pas réaliste présentement. En fait, pour vous donner quelques idées — je n'avais pas inclus les chiffres dans ce que je vous ai remis — présentement, au niveau de l'ASRA, bon, on sait que la nouvelle étude de l'ASRA va arriver d'ici un an, on a bien hâte de voir les chiffres, mais pour l'instant, le modèle sur lequel on roule, on parle d'un endettement, c'est-à-dire, un remboursement de capital, pour l'engraissement, autour de 8,50 \$ par porc sorti annuellement; dans la maternité, on parle d'environ 90-95 \$ la truie en inventaire.

210 Ça, c'est approximativement, dans l'engraissement, l'équivalent de la moitié de ce que ça coûte pour bâtir un engraissement. Donc, on calcule finalement, actuellement, dans l'ASRA, que l'éleveur a un bon bout de chemin de fait depuis l'achat ou la construction de sa porcherie. Dans Lanaudière, c'est loin d'être le cas. Puis, même si on prenait une ferme qui aurait un 10 ans de fait, après 10 ans, les paiements n'ont pas nécessairement diminué de moitié. Donc, au niveau de la maternité, c'est encore pire. 90 \$ la truie, c'est moins de la moitié de ce que ça coûte bâtir au démarrage.

215 Donc, vous voyez, pour la relève, on parle d'une relève qui va devoir démarrer, selon le système de coût de production où, au départ, la relève va être perdante. En performance, ils ne pourront jamais aller chercher ce manque à gagner au niveau de l'endettement.

220 Donc, cette situation paraît particulièrement difficile, puis dans Lanaudière, ça a créé des  
mouvements spécifiques à la région ou, sinon, qui sont plus forts qu'ailleurs. On a toujours été un  
peu spéciaux dans Lanaudière. Entre autres, une chose qui s'est passée dans les années 90, il y  
a eu un mouvement de 42 éleveurs qui se sont regroupés dans le but d'acheter l'abattoir de Saint-  
Esprit, pour les éleveurs indépendants.

225 En 99, l'initiative de certains éleveurs a amené la création du club Sup-Porc Lanaudière  
qui est un des quatre clubs, ou un des trois, quatre clubs techniques au Québec. C'est un club  
d'encadrement technique qui a pour objectif d'améliorer la rentabilité des fermes familiales  
autonomes à travers des suivis d'élevage, des rencontres entre éleveurs, puis de la consultation  
neutre et indépendante, beaucoup au niveau de la formulation des moulées, au niveau de  
230 formulation de moulée à moindre coût, puis d'un suivi du besoin des porcs strictement.

Cette formule-là amène des avantages financiers, mais, aussi, la formule d'encadrement  
technique amène aux membres un moyen de progresser dans la réduction de leurs rejets  
d'élevage. Par exemple, au club Sup-Porc, la moyenne de rejets par unité de production en  
235 phosphore est inférieure de 7 % à la moyenne provinciale, selon le CRAAQ 01, le Comité de  
référence en agriculture — c'est de la formation très récente — dû à des formulations moins riches  
en phosphore au niveau des moulées. Et, ces résultats continuent de s'améliorer.

240 Quoique cette formule rencontre du succès, le club Sup-Porc, les fermes familiales à  
travers ce club sont malgré tout en grave difficulté financière pour plusieurs. La majorité des  
éleveurs sont dans un état de frustration et de découragement face au développement actuel de la  
filière porcine.

245 On a fait un sondage parmi les membres du club Sup-Porc. Le club regroupe 43  
membres, soit environ le tiers des entreprises porcines de la région. Puis, ce qu'on s'est rendu  
compte, c'est qu'au niveau de la relève, on a environ la moitié des fermes où on est sûr d'avoir  
une relève. L'autre moitié, c'est très hasardeux. C'est très incertain.

250 Les raisons. Il y a certaines fermes qui n'ont pas de relève, mais c'est plutôt rare. Pour  
d'autres, souvent, les enfants ne sont pas intéressés ou ne semblent pas intéressés. Dans bien  
des cas, aussi, on voit mal comment la relève va pouvoir acheter la ferme ou au moins à leur  
compte, pour partir de façon indépendante. On ne voit pas comment ils auraient les moyens  
financiers de faire ça.

255 Une des raisons, aussi, évidemment, c'est que dans les zones où on produit le plus de  
porc dans Lanaudière, c'est-à-dire, Saint-Roch, Saint-Esprit, dans Montcalm, les terres sont très  
dispendieuses, des 3 000 \$, 4 000 \$ l'arpent, aussi cher que dans Saint-Hyacinthe.

260 D'autres interventions qui ont été faites dans Lanaudière. En 2003, un regroupement  
d'éleveurs indépendants a vu le jour dans Lanaudière, mouvement voulant s'étendre à la grandeur  
de la province sur la base de l'insatisfaction quant à la perte de pouvoir dans la commercialisation  
des porcs.



265 On voit d'ailleurs la presque totalité des éleveurs de Lanaudière être fortement en faveur d'une refonte profonde de l'ASRA, où les entreprises touchant des profits supplémentaires liés à l'abattage et/ou la transformation n'auraient pas les mêmes niveaux de couverture que la ferme familiale qui, elle, serait bonifiée.

270 En fait, ce mouvement-là a été fondé officiellement la semaine passée. Ça faisait un bout de temps que ça se parlait, mais la fondation officielle, c'est la semaine passée.

275 Ce que je pourrais vous dire, c'est que de tous les éleveurs — je parle dans Lanaudière — au niveau de l'ASRA, ce qu'on vient de dire là, à savoir que seulement les fermes familiales devraient pouvoir toucher l'ASRA, je connais peut-être un seul ou deux producteurs dans Lanaudière qui ne seraient pas d'accord avec cet énoncé-là. Tout le monde est d'accord avec ça.

280 Conséquemment à ces problèmes particuliers qu'ont vécus les éleveurs de Lanaudière, on voit maintenant des fermes porcines familiales mises en vente par des entrepreneurs encore dans la force de l'âge, des gens qui ont 35-40 ans. Ce qui est un phénomène nouveau dans la région. Également, nouveau, la venue d'intégrateurs dans la région sous forme de location de porcherie ou de contrat ou, encore, de financement de marge de crédit moyennant l'achat des intrants.

285 À l'époque, dans les années 70-80, ce n'était pas nécessairement inquiétant. La région de Saint-Roch-de-l'Achigan et, à un moindre niveau, la MRC de Montcalm, ont vu un essor porcin des années 70 principalement animé par l'implantation de porcheries à contrat avec des intégrateurs. C'est un peu ce qui a parti une partie de la production porcine de Lanaudière.

290 Mais, cette formule a permis à la très grande majorité de ces éleveurs-là de devenir autonomes après quelques années, car tous les frais fixes étaient beaucoup moins importants qu'aujourd'hui. Et, partir à son compte était plus rentable et plus sécuritaire pour tout le monde.

295 La deuxième phase d'intégration qu'on connaît présentement est beaucoup plus inquiétante, car il est peu probable que dans la situation économique actuelle, que ces porcheries-là deviennent un jour indépendantes des abattoirs-intégrateurs. On ne voit pas comment ces porcheries-là pourraient devenir à leur compte. Il faut ajouter également avec cette dynamique, la présence du groupe Brochu avec l'abattoir de Saint-Esprit. Ils ont également une belle meunerie très proche, la meunerie Laurentienne dans la région. On pourrait les voir vouloir accroître leur emprise sur les élevages de la région. C'est tout pour ma partie état de la situation.

300 **M. RENÉ AMIREAULT :**

305 Madame la présidente, j'aimerais passer la parole à David Morin, qui va vous exposer les recommandations des membres de la Coalition.

**M. DAVID MORIN :**

Bonjour!

310

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**M. RENÉ AMIREAULT :**

On a environ 37 signatures sur 43 membres.

315

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Vous pourrez les remettre à madame Bouchard à l'arrière de la salle.

320

**M. RENÉ AMIREAULT :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

325

Merci pour cette présentation.

Je demanderais peut-être à monsieur Dumais de commencer la période de questions.

330 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. Évidemment, votre mémoire est une prise de position en faveur de la ferme familiale. Vous préconisez pour concrétiser cette orientation en faveur de la ferme familiale, des modifications au programme de l'ASRA, de l'aide financière gouvernementale au secteur porcin. Mais, il y a quelque chose qui n'est pas complètement clair dans votre mémoire, parce que vous parlez beaucoup des entreprises qui touchent des profits supplémentaires liés à l'abattage ou à la transformation. Or, manifestement, vous souhaiteriez, à travers ça, que les intégrateurs qui sont impliqués dans l'abattage n'aient pas accès à l'ASRA sur une base illimitée ou, en tout cas, au même tarif par porc qu'une ferme familiale. Mais, par ailleurs, on sait que le phénomène de l'intégration n'est pas toujours lié à l'abattage. Il y a beaucoup de meuniers qui ne sont pas en même temps impliqués dans l'abattage et qui font de l'intégration. Alors, dans votre mémoire, ce n'est pas très, très clair si vous souhaitez vraiment privilégier la ferme familiale en disant: «Ne donnons pas la même aide à l'ensemble de l'intégration» ou si vous souhaitez favoriser la ferme familiale en disant: «Ne donnons pas la même aide à l'intégration qui est liée à l'abattage.» Alors, qu'est-ce que c'est votre point de vue là-dessus?

**M. RAPHAËL POULIOT :**

350 Dans le document qu'on vient de vous remettre pour Lanaudière, en fait, ce qu'on dit, c'est qu'on ne veut pas que l'ASRA soit coupée de façon arbitraire à d'autres, mettons, groupes porcins au Québec.

Ce qu'on dit, en fait, que ça soit de l'abattage, que ce soit des entreprises qui acceptent des profits liés à l'abattage et/ou la transformation et/ou au fait que si c'est seulement des intégrateurs qui n'ont pas d'abattage ou de transformation, mais qui ont le volume d'intégrateur — parfois, ils ont des meuneries — ce qu'on dit, finalement, c'est qu'on veut qu'il soit mis en place un système de calcul qui évalue les profits supplémentaires qu'ils font avec, que ce soit l'abattage, que ce soit la transformation, que ce soit l'intégrateur sans abattoir, mais qu'on calcule, par équivalent de porc produit, qu'est-ce qu'ils font comme argent supplémentaire, qui fait en sorte qu'ils n'auraient pas le besoin de l'ASRA par porc comme un éleveur ordinaire. Je ne sais pas si c'est clair à ce niveau-là.

365 On ne fait pas comme tel de distinction, que l'intégrateur ait son abattoir ou non, qu'il la transforme ou non, qu'il ait des meuneries ou non. On ne veut pas faire de distinction arbitraire. On veut juste établir un système de calcul qui calculerait, ces compagnies-là, combien elles font d'argent de plus que le modèle familial. L'ASRA est supposée couvrir seulement le porc, la production de porc au niveau de l'élevage.

370 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

D'accord, ça, ça précise le fait que vous ne souhaitez pas une distinction fondamentale entre impliqué dans l'abattage ou non. C'est si on tire des profits d'ailleurs.

375 Par contre, d'autres disent: «C'est plutôt une question de volume. Au-delà d'un certain volume de porcs, il faudrait que l'aide soit différenciée ou qu'il n'y ait pas de l'aide de l'État.» Et, là, ce n'est pas tout à fait facile de saisir la logique de dire: «Ce n'est pas une question de volume, c'est quand il se fait des profits ailleurs.» Parce que, à ce compte-là, supposons quelqu'un qui a une entreprise porcine et qui possède un St-Hubert Barbecue en même temps, puis qui fait des profits ailleurs, est-ce qu'on va lui couper son ASRA parce qu'il fait des profits ailleurs? Ou un autre qui a des obligations d'épargne du Canada et qui fait beaucoup de profits là-bas.

380 C'est quoi la logique de dire: si on fait des profits ailleurs, il faut toucher moins à l'ASRA. Ce n'est pas évident, ça, il me semble, ce raisonnement-là.

385

**M. RENÉ AMIREAULT :**

Mais, je pense que dans le modèle qu'on préconise, c'est entre 200 et 300 truies avec engraissement. Au niveau des U.T.P. entre 2 et 5. Ça, c'est au niveau de ferme porcine autonome. Dépassé ça, il devrait déjà y avoir autrement dit des calculs de volume qui fait que les subventions gouvernementales baissent.

390

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

395 D'accord. Ça, c'est un raisonnement basé sur le volume.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est ça.

400

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

405 **M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est sûr qu'on n'a pas évalué la possibilité qu'il y ait quelqu'un qui soit propriétaire d'un St-Hubert, puis qui fait...

410 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

De quoi qui fait faire de l'argent ailleurs.

415 **M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

420 Allez-y.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

425 Peut-être un dernier commentaire par rapport à votre question, monsieur Dumais. Vous disiez: pourquoi couper le niveau de couverture d'ASRA à un éleveur qui aurait des profits générés par une autre portion que l'élevage?

430 En fait, c'est clair. Ici, on parle de quelqu'un qui générerait des profits à travers un autre type d'entreprise, qui ne fait pas partie de la filière. Même un éleveur de porc conventionnel qui génère des profits par son maïs, des grandes cultures, des légumes, on ne coupera pas son ASRA dans le porc parce qu'il fait d'autres secteurs d'activités. Sa femme peut travailler à l'extérieur ou autre chose. On parle si cette compagnie porcine là ou cet éleveur de porc là fait d'autres profits dans la même filière porcine, c'est autre chose. Le St-Hubert, je ne sais pas...

435 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

440 Bien, c'est autre chose, mais ce n'est pas tout à fait évident. En quoi est-ce que quelqu'un démeriterait et devrait toucher moins d'ASRA s'il fait des profits ailleurs, dans la filière? Alors, si tu fais des profits ailleurs, ça, c'est correct, il n'y a pas de problème. Mais si tu investis dans ta propre filière, attends-toi à être pénalisé.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

445 Bien, il faudrait revenir au sens de l'ASRA. Qu'est-ce que l'ASRA? À quoi elle sert? À quoi elle doit servir? Est-ce que l'ASRA doit être automatiquement un outil qui va à tout le monde, dès que quelqu'un produit du porc? Si la définition de l'ASRA c'est ça, à ce moment-là, on n'aurait pas le droit légalement d'établir des mécanismes. Mais, si l'ASRA est pensée par le gouvernement comme un mécanisme qui doit soutenir certaines fermes, justement qui n'ont pas accès à autre chose, tout dépend de la définition qu'on donne à l'ASRA. Je comprends votre point  
450 très, très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va? D'accord. Allez-y, monsieur Marquis. J'irai avec les miennes après.

455

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

En fait, j'ai une petite question concernant ce que vous avez à peu près défini comme ferme familiale. Et, vous parlez justement du modèle avec 200-300 truies et l'engraissement. Mais, vous mettez à côté, 2 à 5 personnes qui y travaillent. Il me semble y avoir une déconnexion un peu. En fait, 300 truies et engraissement, c'est 2 personnes, ce n'est pas 5.

460

**M. RENÉ AMIREAULT :**

Oui, c'est ça. C'est que si vous me le permettez, dans la définition entre 2 et 5 personnes, c'est qu'on considère qu'au niveau des élevages, au niveau des bâtisses, 300 truies, ça peut représenter 2 à 3 personnes à temps plein. Mais, si la ferme exploite les terres en location ou bien en propriété pour les cultiver, il y a peut-être 1 ou 2 U.T.P. qui vont servir à aller au champ. C'est pour ça que ça peut correspondre entre 2 et 5.

465

470

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Vous incluez aussi le travail sur la ferme.

475

**M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est ça.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

480

Et pas de production porcine.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

485

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous nous avez mentionné tantôt que vous aviez créé, la semaine dernière, une fondation. Est-ce que c'est possible de la nommer?

490

**M. RAPHAËL POULIOT :**

495 C'est le Regroupement des éleveurs indépendants, mais je ne pense pas que c'est  
vraiment à nous de le faire. On n'est pas les représentants de ce rassemblement d'éleveurs  
indépendants là. On faisait juste vous l'annoncer ou vous en faire part, si d'autres personnes ne  
vous en ont pas fait part. Mais, on n'est pas leurs représentants ou les gens officiellement  
appelés à parler pour eux.

500 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Parfait. Vous avez mentionné également, au moment de votre présentation,  
que vous croyiez utopique que des fermes qui étaient sous intégration puissent éventuellement  
redevenir des fermes autonomes. J'aimerais mieux comprendre sur quoi vous vous basez pour  
505 dire ça.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

510 Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que même les fermes familiales autonomes  
présentement qui sont déjà à leur compte ont de la difficulté à voir le futur avec certitude. Ce qu'il  
faut bien comprendre, c'est qu'une ferme porcine qui viendrait sous intégration — je vous donne un  
exemple concret — mettons qu'on a un engraissement dans la région qui est acheté par un jeune  
ou quelqu'un avec un lien avec un intégrateur, qui partirait un engraissement, bon, à contrat. Cet  
éleveur-là va recevoir un montant par porc. On peut parler de 18 \$ ou 20 \$ ou 22 \$ par porc. En  
515 fait, 60 \$ par place, annuellement.

Ça, en fait, c'est moins que ce que l'ASRA assure à un éleveur à son compte, à  
performance égale. Dans l'ASRA, actuellement, en engraissement, on peut parler de 25 \$, 26  
\$, qui est l'équivalent qui est offert aux éleveurs à leur compte pour couvrir les frais fixes.

520

Finalement, ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'un éleveur qui va partir à contrat,  
quand on dit qu'à 25 \$ ou 26 \$, à son compte, les gens ont de la difficulté, il faut bien  
comprendre qu'à contrat, quelqu'un qui va recevoir 20 \$ ou 21 \$, va avoir encore plus de  
difficulté.

525

C'est-à-dire que si on parle que pour acheter un engraissement, généralement il va y avoir  
un petit peu de terre lié à ça, on parle de 15-16 \$ le porc — qu'on construise neuf ou qu'on l'achète  
tout fait avec des terres, ça va revenir à des choses similaires — 15-16 \$ le porc, il faut bien  
comprendre que si l'intégrateur vous donne 20 \$, il vous reste 4 \$ pour payer le salaire, les taxes,  
530 le lisier, le chauffage, tout ce qu'il y a à payer. Ces gens-là pourront difficilement aller accumuler  
le montant nécessaire à partir le cheptel, l'inventaire à leur compte. Ça ne passera pas au niveau  
de La Financière, au niveau des institutions financières.

535 Donc, à l'époque, c'était envisageable, parce que l'achat coûtait moins cher. Mais,  
aussi, la situation était beaucoup plus sécuritaire, financièrement, partir à son compte. De nos

jours, quelqu'un qui arriverait à La Financière, dans la situation actuelle des prix, avec à peu près pas d'argent, je vois mal comment cette ferme sous intégration là pourrait espérer partir ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

540

Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

545

J'ai une sous-question relativement à ce que vous avez dit. Quand vous dites qu'un engraissement, c'est 15-20 \$, vous voulez dire le remboursement annuel de capital et d'intérêt?

**M. RAPHAËL POULIOT :**

550

Oui. Par porc sorti.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

555

Merci.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

Grosso modo. C'est variable. Mais, en gros.

560

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que le fait que les coûts de production vraiment assumés par les producteurs de la région soient supérieurs au coût stabilisé, est-ce qu'on peut penser que c'est lié au fait justement qu'il y a eu un moratoire pendant 15 ans dans la région?

565

**M. RAPHAËL POULIOT :**

570

Ah! Définitivement. On a peut-être une certaine quantité de fermes qui ne se sont pas vraiment modernisées. Alors, leur endettement n'est pas nécessairement très grand, mais au niveau performance, ils ne sont pas là. Donc, globalement, leur coût de production est élevé. Puis, on a d'autres fermes qui, elles, se sont modernisées. Leurs performances techniques sont là. Le problème, c'est que l'endettement est à son maximum parce qu'ils viennent juste de démarrer. Donc, ils sont plus endettés que la moyenne de ce que calcule l'ASRA. Presque le double, parfois, généralement.

575

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, on a les deux phénomènes. Vous parlez de bonifier l'aide pour la relève. Est-ce que vous avez pensé à un montant?



580

**M. RAPHAËL POULIOT :**

Vous voulez dire l'aide au démarrage de 30 000 \$?

585

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, au démarrage.

590

**M. RAPHAËL POULIOT :**

Non, pas particulièrement.

**LA PRÉSIDENTE :**

595

Non?

**M. RAPHAËL POULIOT :**

600

En fait, il y a des choses qu'on voulait volontairement en suspens. Ce n'est pas nécessairement à décider. Est-ce que c'est 40 000 \$? 50 000 \$? On fait juste mentionner que de nos jours, 30 000 \$ pour une ferme de 2 M\$, ce n'est pas nécessairement suffisant pour convaincre les institutions financières.

**LA PRÉSIDENTE :**

605

Monsieur Dumais?

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

610

Une dernière. Je reviens un petit peu sur le regroupement dont vous avez parlé. Comme vous le mentionnez, à Sherbrooke, on a eu un mémoire provincial d'un regroupement de producteurs autonomes. Or, le regroupement qui s'est formé, est-ce que c'est comme une formation en un mouvement du groupe qui avait présenté ce mémoire-là? Ou c'est un autre groupe?

615

**M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est un groupe qui s'est formé dans le but de présenter un mémoire au BAPE, mais un mémoire provincial.

620

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

On en a eu un déjà à Sherbrooke.

625

**M. RENÉ AMIREAULT :**

C'est le même.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

630

Ah! C'est le même? D'accord.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

635

C'est le même groupe. Mais, le club Sup-Porc de Lanaudière faisait partie de ce groupe-là.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

640

Merci.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

645

Est-ce que vous parlez du Regroupement des éleveurs indépendants ou vous parlez de la Coalition pour la ferme autonome pour le BAPE?

**LA PRÉSIDENTE :**

650

C'est la fondation dont je vous parlais tantôt.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

Là, vous parlez du Regroupement des éleveurs indépendants.

655 **M. RENÉ AMIREAULT :**

O.K. Non, ce n'est pas du tout la même réponse. Parce que le Regroupement des producteurs indépendants, on peut dire qu'il est né dans Lanaudière. C'est plusieurs producteurs indépendants qui étaient insatisfaits de la situation actuelle au Québec, puis qui se sont dit: «On est tanné. On est tanné de faire rire de nous. On se prend en main.» C'est comme ça, grosso modo.

Parce que, comme disait Raphaël, tantôt, on n'est pas mandaté pour en parler, mais on fait quand même partie de ce regroupement-là, moi, en étant producteur de porc. Mais, autrement dit, c'est un regroupement de fermes qui sont insatisfaites de la situation actuelle, puis qui voient, d'année en année, que ça ne change pas. Le regroupement est né dans Lanaudière.

665 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

670 Merci. Parce que moi, je veux clarifier une affaire. Quand on était en audition à Sherbrooke, dans votre mémoire, vous y référez. Nous avons reçu un mémoire d'un regroupement de fermes autonomes ou de fermes familiales à Sherbrooke, qui nous a été présenté, et qui nous ont dit: «Nous, on regroupe des fermes familiales de la région de la Montérégie, de l'Estrie et de Lanaudière.» Et, vous, dans votre mémoire, vous dites: «On appuie le regroupement provincial.»

Alors, là, vous nous parlez de la formation d'un mouvement et vous nous dites: «Il a démarré dans Lanaudière.» Est-ce que c'est le même regroupement qui nous a présenté un mémoire?

680 **M. RENÉ AMIREAULT :**

Non. En réalité, le regroupement que vous parlez, c'est la première réponse que je vous ai donnée. C'est le regroupement des quatre clubs porcins.

685 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

D'accord.

690 **M. RENÉ AMIREAULT :**

Qui n'a rien à voir avec le regroupement qui est né dans Lanaudière dernièrement.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

695

Et qui va nous présenter un mémoire.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

700

Je ne le sais pas.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

705

D'accord.

**LA PRÉSIDENTE :**

710

En fait, à Sherbrooke, vous avez entendu le Regroupement des coalitions pour la ferme porcine.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

715

C'est exactement ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Voilà. Parce que, moi, je ne l'ai pas entendu, mais voilà.  
Monsieur Beauchamp.

720

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Une simple question sur l'endettement. Les taux d'intérêt sont établis sur une longue période ou une courte période?

725

**M. RAPHAËL POULIOT :**

Je ne peux pas répondre à votre question. Ce que je peux vous dire, par contre, c'est que...

730

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Parce que si vous me dites que l'endettement est beaucoup plus élevé maintenant pour une catégorie de personnes, actuellement, les taux d'intérêt sont très bas.

735 **M. RAPHAËL POULIOT :**

Oui.

740 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, si on risque d'aller en inflation et de voir les taux d'intérêt monter rapidement, la situation va être encore pire dans deux, trois ans.

745 **M. RAPHAËL POULIOT :**

En fait, le modèle ASRA fonctionne sur l'étude du GREPA qui a été faite il y a 5 ans. Mais, cette étude-là, en fait, comment elle fonctionne, c'est que La Financière actualise certaines données du coût de production, c'est-à-dire, principalement le prix des grains, le prix du porcelet. Au niveau du prix des taux d'intérêt, je pense aussi qu'ils les mettent à jour annuellement. Qu'ils tiennent compte de ça. Mais, je n'en suis pas certain. Il faudrait vraiment demander à La Financière.

750 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

755 Oui, que La Financière en tienne compte, ça va. Je demande la situation réelle des gens d'ici, de ceux qui sont endettés. Est-ce que leur taux d'intérêt est à court terme ou à moyen terme?

760 **M. RAPHAËL POULIOT :**

Répétez votre question?

765 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je veux dire, les taux d'intérêt sont établis sur un court terme, 1 an, 2 ans, ou sur une période plus longue, 5 ans ou 7 ans ou 10 ans?

770 **M. RAPHAËL POULIOT :**

Vous voulez dire de nos éleveurs qui ont des difficultés financières?

775 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, oui.

**M. RAPHAËL POULIOT :**

Évidemment, il y a une partie de l'endettement qui est à long terme. Leur taux d'intérêt est peut-être à 6, 7, etc. On a la marge de crédit qui est pleine. Bon, les taux de la marge de crédit ont baissé, mais vous savez comme moi, que quand votre marge de crédit est accotée à 250 000 \$, c'est très difficile de négocier avec votre institution financière pour faire baisser vos taux d'intérêt. En fait, chaque situation est différente. On a des fermes qui sont à refinancement. Je comprends mal votre question. Je ne suis pas exactement sûr qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça va. Je pense que vous avez répondu. C'est correct.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Marquis. Une dernière question.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et je reviens à la première question de monsieur Dumais. En fait, lorsque vous avez parlé de l'intégration, vous avez ajouté effectivement que ça incluait aussi l'intégration à partir des meuniers. Mais, est-ce que vous faites une différence entre l'intégration par des coopératives, propriétés de producteurs, ou si c'est la même chose que les intégrateurs privés d'autres organismes?

**M. RENÉ AMIREAULT :**

Pour nous, c'est la même chose, que ce soit une coopérative, que ce soit une société quelconque, c'est de l'intégration.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, sur ce, messieurs, je vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

**M. RENÉ AMIREAULT :**

Merci, madame la présidente, messieurs les commissaires.

815 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, maintenant, j'inviterais Profid'Or, coopérative agricole. Nous accueillons monsieur Denis Champagne, bonjour!

820 **M. DENIS CHAMPAGNE :**

Bonjour!

825 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, monsieur André Langlois.

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

830 Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour! Alors, nous vous écoutons.

835

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

840 Madame la présidente, messieurs les commissaires, nous sommes très heureux de venir présenter un mémoire sur la production porcine au Québec. En introduction, peut-être mentionner qu'on a été quand même surpris de voir que dans la première tournée des rencontres, il a été très peu fait mention du moratoire qu'on avait vécu dans la région de Lanaudière et ses effets qu'il avait eus sur la production et sur l'économie de notre région.

845 Donc, on va essayer, au cours de notre mémoire, de vous présenter un petit peu les effets néfastes qu'on a vécus au niveau du moratoire. Et je rejoins à ce niveau-là un petit peu, on se recoupe avec le groupe qui était avant nous, sur les effets néfastes du moratoire.

850 Si vous voulez bien, aussi, une petite présentation de Profid'Or, de qu'est-ce qu'elle est aujourd'hui. Comme l'ensemble de l'agriculture au Québec, la coopérative est née de fusions, soit volontaires ou involontaires au cours du temps. On date, historiquement, des premières coopératives qui sont nées en région en 1929, deux coopératives, donc des précurseurs coopérateurs qui ont formé deux coopératives en région en 1929. Je pense que c'est dans les plus vieilles coopératives au Québec en 1929.

855 Par la suite, en 1945, six autres coopératives ont vu le jour dans la région. Et, au cours des années, des situations soit difficiles ou des contextes particuliers ont fait en sorte que ces coopératives ont fusionné pour former aujourd'hui qu'est-ce qui est Profid'Or. Donc, on est issu de huit coopératives régionales, en région.

860 Profid'Or, c'est quoi, Profid'Or? C'est 836 producteurs sociétaires qui sont membres de la  
coopérative. Au niveau des ressources humaines, c'est 96 employés à temps plein, une  
quinzaine d'employés à temps partiel qui viennent se joindre aux employés en tout temps au cours  
de l'année. Une masse salariale de 3 790 000 \$. Et une trentaine d'emplois à contrat, soit les  
865 transporteurs, des éléments comme ceux-là qui travaillent de façon exclusive pour Profid'Or, à  
contrat. Donc, si on regarde dans l'ensemble, en termes de ressources humaines, on parle tout  
près de 130 personnes qui travaillent pour l'entreprise.

C'est plus de 85 M\$ de ventes par année, un actif total de 27 M\$. C'est aussi huit  
emplacements d'affaires à la grandeur du territoire. Donc, on dessert la région des Laurentides,  
870 Lanaudière et de la Mauricie pour ce qui est de l'aviculture et le porc.

Nos secteurs d'activités sont l'alimentation animale: on parle ici, particulièrement de  
production laitière, porcine et avicole; les élevages porcins et avicoles; au niveau de la  
distribution de pétrole, propane et réparation et entretien d'équipements pétroliers; productions  
875 végétales: ici, on parle de semences, engrais, pesticides, arrosages à forfait; au niveau des  
quincailleries, c'est trois quincailleries sur l'ensemble du territoire; et, un service des grains, on  
récolte une grande part des productions végétales de la région, tout près de 80 000 tonnes sont  
commercialisées à l'intérieur de la coopérative.

880 Profid'Or, en production porcine, c'est une présence en région, comme on le mentionnait  
tout à l'heure, soit de la région de la Mauricie, Laurentides et Lanaudière; un chiffre d'affaires de  
25 M\$. C'est une vingtaine d'employés qui travaillent exclusivement au niveau de la production  
porcine.

885 Alors, pour un peu vous décrire de quelle façon on travaille en production porcine, au  
niveau de la production qu'on appelle avec les partenaires de l'industrie, donc les producteurs à  
forfait, on a deux filières qu'on appelle. Donc, une première filière pour laquelle on détient la  
maternité qui est la Ferme Ursuporc, qui est un 1 300 truies, qui est la propriété de la coopérative.  
Ensuite, on a une pouponnière de 3 000 places qui a démarré grâce à une copropriété avec le  
890 producteur et la coopérative pour le démarrage de la pouponnière de 3 000 places. Et, 8 000  
places à l'engraissement qui sont des établissements qui existaient dans la région, lesquels on a  
eu des contrats pour produire en engrais.

895 Si on regarde dans une deuxième filière qui, elle, a démarré un petit peu plus tard, après  
la levée du moratoire, donc, une 700 truies et une 800 truies. C'est deux nouveaux producteurs  
qui sont autonomes, lesquels la coopérative a aidé au démarrage de leur entreprise. Donc, deux  
maternités: une de 700 et une de 800 truies, et qui approvisionnent deux pouponnières, une de 2  
000 places qui a été construite avec l'aide de la coopérative et une autre de 2 700 places qui était  
existante en région et qui engraisse à forfait 9 400 places qui sont des producteurs qui existaient  
900 en région, donc lesquels on approvisionne maintenant, et 3 100 places de producteurs qui sont  
autonomes, qui eux sont complètement à leur compte.



Donc, nos filières servent autant pour la production de la coopérative que la production de producteurs autonomes. Et vous allez voir tout à l'heure qu'on a des projets pour de nouveaux producteurs autonomes.

Donc, en intégration, la coopérative, c'est 50 000 porcs par année, 2 800 truies, 7 700 places en pouponnière et 17 000 places en engraissement. On est aussi en support avec des producteurs autonomes pour 60 000 porcs par année. Donc, 4 000 truies, 21 000 places en engraissement. Alors, en support aux producteurs autonomes, on parle ici de suivi technique, suivi technico-économique avec notre programme *Win porc*, calibration de *moulange*, formulation de moulée, etc. Donc, suivi des besoins des agriculteurs dans le porc.

Donc, Profid'Or, c'est un total de 6 800 truies pour 110 000 porcs annuellement, notre implication en production porcine. Donc, important, chez nous, la production porcine, tout près du quart au tiers du chiffre d'affaires provient de la production porcine.

Je vous mentionnais des éléments importants aussi dans des projets de développement. Le conseil d'administration a adopté en automne dernier, on a fait l'acquisition d'une maternité porcine de 1 000 truies qui était propriété d'un producteur autonome, mais qui allait à l'extérieur de la région au niveau des porcelets. Et, la coopérative a fait l'acquisition de cette maternité-là. Malheureusement, elle a passé au feu et on a quand même l'intention, au niveau de la coopérative, de la reconstruire.

Cette maternité-là va servir en grosse partie pour des producteurs qui sont autonomes. Donc, une particularité. La coopérative investit dans une maternité. Vous savez que dans la filière porcine, l'élément qui est souvent dans le démarrage difficile, c'est la maternité et, ici, on est une région qui est déficiente en porcelets. Donc, la coopérative a investi et va continuer à investir dans la maternité pour desservir les producteurs autonomes. Donc, il y aura incessamment une place de 2 700 places en pouponnière, soit par la levée du moratoire qu'on aura la possibilité de la construire ou une construction existante, quoiqu'au niveau des pouponnières dans la région, s'il n'y a pas de construction, on va probablement sortir de la région pour aller en pouponnière, parce qu'il n'est pas possible, ici, en région, de trouver une place.

Et, on irait, finalement, à partir de la pouponnière, ensuite, ça s'en va pour 20 000 porcs en engraissement pour des producteurs autonomes. On vendrait une qualité de porc d'une monosource à des producteurs indépendants qui, eux, élèveraient ces porcs pour les envoyer à l'abattoir.

Voici pour notre implication dans la production porcine.

Si on regarde maintenant le bioalimentaire de la région, je pense que vous avez sûrement une bonne idée de la région de Lanaudière qui est une agriculture très diversifiée. Donc, la qualité des sols et du climat permet de faire intensément l'agriculture en région. Ici, on est près des marchés de Montréal qui favorise aussi la région. Comme je pourrais dire, vous avez seulement qu'à penser à une production, je suis persuadé qu'on va trouver un producteur qui produit cette

production-là chez nous, que ce soit du rutabaga ou n'importe quelle production. On les fait ici en région.

950 Ça procure de l'emploi à 16 700 personnes, soit 9 % de la main-d'oeuvre est occupée dans l'agriculture, pour un P.I.B. de 610 M\$ en région.

955 En termes de production porcine, bon, des chiffres: 179 entreprises porcines, la région de Lanaudière, soit 7 % du marché provincial, mais en moyenne, les producteurs sont moins importants que la province. La région produit 6 % pour 7 % des producteurs. C'est 8 % des entreprises agricoles qui sont en production porcine.

960 La production porcine dans Lanaudière, c'est en moyenne 1 832 têtes en moyenne, qui est une moyenne plus basse que la province. Le nombre de naisseurs, par contre, est plus important que la province. Par contre, le nombre de truies, lui, est inférieur à la province. Les finisseurs élèvent un nombre plus important que ceux de la province et la proportion naisseur-finiisseur est moindre que celle de la province.

965 Un élément important, comme je vous mentionnais tout à l'heure, c'est que la région est déficitaire en porcelets. Donc, nous sommes une région importatrice de porcelets. Donc, on se doit d'importer des porcelets de l'extérieur, avec les maladies, avec tout ce que ça comporte. Donc, nous, on souhaiterait que la région soit autonome en termes de porcelets.

970 15 ans de moratoire: des leçons à retirer. Je pense un bref historique au niveau du moratoire. C'est de 81 à 84, l'expansion du cheptel porcin a été prohibé. C'est bien sûr qu'en 80, dans la région, il y a eu des mauvaises pressions et, aussi, de la population qui s'est mise un petit peu contre la production porcine, ce qui a amené le gouvernement du temps, à ce moment-là, de mettre un moratoire sur la production porcine, la même chose qui en arrive aujourd'hui. Je pense que c'est, à un moment donné, les protestations qui amènent le gouvernement à poser des gestes, qu'il mette un stop. Sauf que ce stop-là, il a duré jusqu'en 96 pour notre région.

980 Pendant la période de 81 à 84, c'est sûr que le gouvernement, avec ses employés, a fait en sorte que les producteurs se conforment au niveau des fosses étanches. Et, comme l'a mentionné le groupe auparavant, nous sommes la première région dans laquelle les fosses étaient conformes au niveau de la production porcine.

985 De 85 à 87, il y a eu un plan d'intervention spécial du gouvernement, toujours dans la question au niveau de la qualité des eaux, au niveau de la pollution. Donc, une intervention spéciale de 7.2 M\$ que le gouvernement avait mise en place, qui amenait une réduction du cheptel porcin, à ce moment-là. Donc, on parle ici de 2 557 truies qui ont été retirées et 27 170 places-porcs.

990 J'ai peut-être été dur quand il y a eu le dépôt du moratoire. J'ai parlé un petit peu du ridicule du programme. C'est que, à ce moment-là, le gouvernement, de 81 à 84, avait mis de l'énergie pour rendre les fosses conformes et de 85 à 87, pour être éligible aux subventions, il fallait que les gens soient conformes. Donc, les gens qui ne l'étaient pas conformes, ne

pouvaient pas bénéficier du programme de retrait. Alors, c'est un petit peu peut-être un élément que je mentionne ici. Disons qu'il fallait être conforme pour qu'on puisse te fermer.

995           Alors, ces événements-là aussi ont eu des conséquences néfastes et la coopérative de Montcalm, suite à des difficultés, soit aux baisses de volume et la difficulté financière a fermé ses portes. Donc, une coopérative. Elle a été reprise par la Coopérative fédérée et maintenant fait partie de Profid'Or, mais par contre, ça a été peut-être 10 emplois qui étaient en région, qui ont disparu, qui sont venus maintenant à Joliette.

1000           Donc, les installations sont demeurées, mais il y a eu une baisse d'emplois à Saint-Jacques, parce que l'administration n'était plus maintenant à Saint-Jacques-de-Montcalm, mais était rendue à Joliette. Et, ensuite, le moratoire s'est reconduit jusqu'en 96.

1005           Qu'est-ce que ces éléments-là ont produit? Je vous montre ici un petit tableau qui nous détermine que même après la levée du moratoire en 96, la région de Lanaudière, maintenant, en 2001, ne produit pas la production qu'elle faisait en 80. Alors, qu'on est à 93 % de la production qu'on avait, la région de Lanaudière, en l'an 80.

1010           Vous voyez que les autres régions, par contre, sont maintenant à 155 % de la production qu'ils avaient en 80. Et, encore plus curieux de voir, c'est qu'après la levée du moratoire, la région a augmenté de 19.8 % alors que le reste de la province a augmenté de 34.3 %. Pour ceux qui pensent qu'après la levée du moratoire, ça va faire en sorte qu'il va y avoir une explosion, ce n'est pas un moratoire ou la levée du moratoire qui, après, va faire une explosion de la production.

1015           Comme, ici, on pourrait se poser la question: pourquoi on a produit moins en région, ici, Lanaudière, après le moratoire, alors que la province a produit 34 %? Les éléments — je pense, que le groupe auparavant l'a mentionné — c'est une inefficacité au niveau des fermes de la région, soit par manque de motivation, manque d'argent, etc., qui a fait en sorte qu'ils n'ont pas appliqué de pratiques nouvelles telles que les mangeoires, etc., les planchers lattés, le chauffage, différents éléments comme ceux-là qu'on a retardés à faire, compte tenu qu'on n'avait pas de possibilité d'expansion.

1025           Donc, souvent, quand on investit, le fait d'augmenter un peu le nombre d'animaux permet de rentabiliser ton investissement que tu fais. C'est ce qui a fait en sorte que, on peut le voir sur le tableau suivant, au niveau de la région, les performances en 97, donc à la levée du moratoire, vous voyez que la conversion alimentaire des producteurs de la région est de .1 % au niveau de la conversion. Le gain moyen quotidien est de 79 grammes inférieur à la province; et, le pourcentage de mortalité, à 7.6... 4.5 % plus élevé que la province. Donc, c'est ces éléments-là que le moratoire nous a amenés en termes de production.

1035           Vous pouvez voir que ce n'est pas les producteurs de la région qui ne sont pas des bons producteurs, parce qu'après la levée du moratoire, les gens ont investi peut-être de moindre importance que les autres régions, parce qu'ils avaient un bilan peut-être moins positif que les autres régions, une capacité d'investissement moins élevée — on verra tout à l'heure pourquoi —

1040 mais, de 97 à 2001, vous voyez que maintenant, les producteurs de la région sont tout près de qu'est-ce qui se fait en moyenne dans la province en termes de résultats techniques. Donc, les producteurs ont la capacité, mais ils n'avaient pas les bâtiments, les équipements nécessaires pour avoir des performances.

1045 Ça représente quoi, en 97, par porc? C'est que les indices que vous avez pu voir, ça représente 6,10 \$ par porc. Si on regarde, en moyenne, la production est à 1 838, soit un taux de rotation pour 5 600 porcs par année, donc c'est 34 000 \$ par année que les producteurs de la région de Lanaudière n'avaient pas à la fin du moratoire pour investir. Donc, c'est énorme, 34 000 \$ par année pour ces producteurs-là.

1050 Alors, en termes de conclusion, le maintien du moratoire, on peut voir que dans la région de Lanaudière, le moratoire a été un élément très néfaste au niveau de la productivité des fermes. Donc, cette productivité-là, si on la ramène au point de vue national et international, qu'est-ce qui s'est passé dans la région de Lanaudière risque, si on maintient un moratoire, de se répercuter ou de faire la même chose du point de vue national, face au Canada, ou international. Les Québécois auraient une production qui serait beaucoup moins compétitive avec un moratoire.

1055 Est-ce que les objectifs sont atteints? On en parle quelque peu dans notre mémoire, à savoir, est-ce que les objectifs atteints, soit la dépollution de nos cours d'eau, vont être atteints? La région de Lanaudière a subi un moratoire pendant 15 ans et on se retrouve encore et lors des audiences que vous avez eues précédemment, il y a des gens du ministère de l'Environnement qui sont venus vous dire que la région a encore des cours d'eau qui sont pollués, même après 15 ans de moratoire.

1060 Ce n'est pas le moratoire qui a fait en sorte que nos cours d'eau vont être -- je pense que c'est bien plus les bonnes pratiques. Parce que, entre autres, au niveau de la pollution, je pense que la pollution animale, telle la production porcine, oui, c'est des éléments qui polluent, les productions végétales qui sont aussi des polluants, mais il y a aussi les eaux usées des municipalités, des citoyens et des usines qui font en sorte que, je pense, ça pollue grandement nos rivières.

1070 Mais, en production porcine, il y a des bonnes pratiques qui existent. Elles sont disponibles pour les producteurs agricoles présentement. On parle d'alimentation, de réduire les taux de phosphore en utilisant la phytase et de mettre des niveaux de sécurité moindres dans l'alimentation, donner juste qu'est-ce que le porc a besoin en termes de phosphore et l'utilisation de la phytase fait qu'on réduit au moins de 30 % le niveau de phosphore dans les fumiers, qui est très important.

1075 Si on parle au niveau de pollution diffuse, comme les odeurs, bien, la couverture des fosses comme on mentionnait précédemment, je pense, va aider à vivre en harmonie avec nos concitoyens. Les rampes basses aussi sont des mesures qui diminuent beaucoup les pollutions diffuses. Les brise-vent. L'aménagement des berges. Il y a des programmes Prime Vert qui favorisent ces éléments-là, qui fait en sorte que, comme je mentionnais dans le mémoire, ce n'est pas la production porcine en tant que telle, lorsqu'on produit dans le bâtiment et qu'on met le

fumier dans des fosses qui sont étanches, qui amène une pollution. C'est lorsqu'on en dispose au champ.

1085 Et, il y a des pratiques qu'on peut faire, soit le respect des distances séparatrices, qui fait en sorte qu'on minimise de façon pratiquement à zéro le fait de retrouver des fumiers dans les rivières. Alors, le respect des distances séparatrices comme mentionné précédemment.

1090 Alors, la production porcine, madame la présidente, c'est un moteur économique pour nos régions. Ça crée de l'emploi dans nos régions. Seulement qu'à titre de ça, on parlait d'un projet tout à l'heure, qu'on mentionnait à Saint-Cléophas, ils ont une maternité de 1 000 truies. Je peux vous dire que quand on a passé au feu, là, monsieur le maire est venu nous voir, il nous a demandé: «Quand est-ce que vous reconstruisez?» Parce que pour la région de Saint-Cléophas, une maternité de 1 000 truies, c'est 4 à 5 emplois et c'est des taxes qui sont très importantes pour cette municipalité-là qui est en région.

1095 Donc, on parle ici d'occupation de territoire au niveau de la production porcine à l'intérieur et quand on parle d'occupation de territoire, souvent, c'est des endroits moins peuplés, qui permet de maintenir des services en région.

1100 Et, des solutions pour cohabiter avec nos concitoyens existent. Il suffit d'être rigoureux dans la façon de les mettre en place et de les appliquer. Et, je pense qu'on pourrait faire de la production porcine en harmonie avec la nature. Merci, madame la présidente.

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Je vais céder la parole à monsieur Marquis.

1110 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'aurais premièrement une petite question. En fait, la porcherie qui a brûlé et que vous voulez reconstruire, à ce moment-là, en termes d'autorisation, il n'y a rien de particulier au niveau de l'environnement. Vous pouvez reconstruire même pendant la période de moratoire.

1115 **M. ANDRÉ LANGLOIS :**

Oui, oui, parce que c'était un établissement existant.

1120 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est un remplacement de bâtiment existant.

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1125 C'est un remplacement de bâtiment existant. On peut faire la reconstruction, en respectant les mêmes unités animales qu'on avait, à ce moment-là, les mêmes rejets. On est confronté aux mêmes normes. Il faut maintenir les mêmes normes et ça, je pense qu'il faut être respectueux de ces éléments-là.

1130 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Une autre question. Ça concerne les contrats à forfait que vous avez. En fait, si j'ai bien suivi, d'abord, vous êtes propriétaire des truies, en fait, la maternité qui produit les porcelets, et puis, ensuite, les pouponnières et engraissement sont à forfait.

1135

Alors, j'aimerais savoir un peu comment ça fonctionne le forfait pour les élevages dans votre coopérative.

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1140

La façon qu'on fonctionne, c'est bien sûr que dans un cas, il y a une filière dans laquelle les truies nous appartiennent, mais il y a une autre filière qui sont la propriété de producteurs. Donc, les truies leur appartiennent aux producteurs, quand on parle de la filière 2 où il y a 700 truies et 800 truies. Cette filière-là, c'est des producteurs qui sont autonomes de la tête de la pyramide.

1145

Donc, c'est deux producteurs autonomes, lesquels la coopérative a aidés dans le démarrage de ces entreprises-là, soit dans le long terme, dans un capital de risque, et dans le financement de la marge de crédit. Parce que vous savez que dans le démarrage d'entreprise maternité, au niveau des institutions financières, c'est bien sûr qu'on parle peut-être d'une truie qui a une capacité d'aller chercher du financement pour 300 \$ et un démarrage de truies coûte entre 600 et 700 \$. Donc, il y a une perte de démarrage au moment de l'établissement d'un troupeau porcin en maternité.

1150

1155

Donc, je pense qu'à ce niveau-là, à moins que quelqu'un ait beaucoup, beaucoup d'argent, mais c'est très peu possible pour ces gens-là de démarrer. Donc, nous, on a fait une marge de crédit suffisante pour aider cette entreprise-là à démarrer. Donc, on a deux entreprises comme ça en maternité qui sont en démarrage.

1160

Par la suite, au niveau des engraissements, je peux vous dire, ce n'est pas des nouvelles constructions, c'est des gens qui existaient déjà en région, qui étaient soit par d'autres intégrateurs auparavant, alors que la coopérative, ils sont maintenant en production avec la coopérative.

1165

J'aimerais peut-être comprendre votre question, à savoir comment on procède dans l'ensemble?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1170 En fait, vous parlez en copropriété. En copropriété, à ce moment-là, ils ont un contrat à forfait chez vous.

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1175 Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Puis, vous fournissez...

1180

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

Les matières premières.

1185

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

... les intrants, les matières premières.

1190

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

Exact.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1195

Et eux sont à contrat. Pour ce qui est de la copropriété pour les deux maternités de 700 et de 800 truies, à ce moment-là, les gens sont propriétaires?

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1200

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1205

Et, ils sont obligés d'acheter des grains chez vous, des moulées chez vous ou s'ils peuvent être...

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1210

Non. Je pense qu'ils n'ont pas une liberté, parce qu'on investit avec eux au niveau de long terme dans les bâtiments, on investit avec eux aussi au niveau du court terme dans les marges de crédit. Ils n'ont pas nécessairement la liberté, mais dans une des fermes, il y a un producteur qui a une autre ferme qui lui appartient et son autre ferme est aux grains, la ferme qui

1215 produit ses propres grains. Donc, ils ne sont pas nécessairement à moulée complète, par contre. Mais, c'est sûr que les intrants doivent provenir de chez nous. Et je pense que c'est à peu près tout à fait normal qu'il y ait ces éléments-là. Je pense que ces gens-là sont heureux...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1220 Il peut y avoir des avantages pour eux aussi parce qu'ils reçoivent aussi les conseils de...

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1225 Oui, oui, ils sont heureux dans ce système-là, ces gens-là. Si on regarde nos deux producteurs qui sont en site 1, qui sont autonomes d'une certaine façon, parce qu'on rachète les porcelets que, nous, nous remettons dans les filières, ils ont une productivité qui joue entre 24 et 25, les deux, puis ce sont des démarrages d'à peu près de deux ans qui ont été faits. Donc, vous demanderiez à ces producteurs-là s'ils voudraient faire autrement? Je ne pense pas. Puis, je pense que c'est des gens qui sont très heureux d'être avec leur coopérative.

1230 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'aurais une autre petite question. Tout de suite avant votre conclusion, la dernière phrase, vous dites: «*Un projet d'investissement est difficilement rentable sans croissance.*»

1235 Je ne comprends pas. C'est-à-dire que, normalement, lorsqu'on fait un investissement, on fait un investissement. Mais, la croissance, c'est pour après. Alors, pourquoi qu'un projet d'investissement n'est pas rentable sans croissance?

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1240 Parce qu'à l'intérieur, souvent -- bon, vous avez des bâtiments. À l'intérieur du même bâtiment, lorsque vous faites une rénovation, ça permet d'augmenter bien souvent le nombre d'unités animales. Si on prend juste le fait de lacter des planchers dans les engraissements, ça fait en sorte que tu peux augmenter ton nombre d'unités animales, sans augmenter la superficie de ton entreprise. Donc, si tu fais un investissement et que ça ne te permet pas d'augmenter ton nombre d'unités animales, en tout cas, peut-être que oui, par les gains sur la productivité que tu vas faire, oui, ça va peut-être rentabiliser, puis ça va rentabiliser davantage si tu peux, au même moment que tu fais ta rénovation, augmenter ton efficacité, aussi augmenter ton nombre d'unités.

1250 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1255 Je viens de comprendre. C'est parce que j'étais sous l'impression que le projet d'investissement, disons, était uniquement pour une croissance et là, quel genre d'investissement vous faisiez. Alors, ça, c'est d'autres investissements qui pourraient être faits, mais s'il n'y a pas de croissance, c'est difficile à...



**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1260

Effectivement. Par ton gain que tu fais d'efficacité ou par le gain par la méthode que tu vas utiliser maintenant dans le même bâtiment va faire en sorte que tu peux augmenter ton nombre d'animaux, mais qu'un moratoire où tu ne peux pas le faire, alors ça diminue la rentabilité de ton investissement. C'est dans ce sens-là que je le mentionnais là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1265

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1270 Dans les ententes que vous signez avec, par exemple, des producteurs à l'engraissement, est-ce que vous avez des exigences quant à la conduite de l'élevage ou à des équipements qui doivent être absolument incorporés au bâtiment? Avez-vous ce genre d'exigence-là?

1275 **M. ANDRÉ LANGLOIS :**

C'est sûr que... bien, c'est les coopératives, c'est l'argent de tous les membres, aussi. Alors, on se doit que nos producteurs qui font affaires aussi à forfait soient performants. Donc, on exige certains éléments d'équipement dans les bâtiments, entre autres des trémies abreuvoirs humides, des planchers lattés, différentes choses comme ça. Donc, on exige certains éléments pour pouvoir produire efficacement. Et bien sûr qu'on les encadre techniquement avec nos représentants qui les suivent de façon moins...

1285 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, un producteur qui est déjà en production et avec qui vous signez une entente pour l'engraissement, vous allez l'amener à modifier probablement un peu ses façons de faire, pour qu'il soit plus productif.

1290 **M. ANDRÉ LANGLOIS :**

Effectivement. Il faut qu'il soit très productif.

**LA PRÉSIDENTE :**

1295 Donc, il va devoir investir automatiquement.

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1300 C'est ça. Et qu'est-ce qu'il apprend ou les bâtiments qu'il s'améliore, bien, je pense que c'est du gagné pour le producteur. Quand il retournera, s'il désire retourner à son compte comme producteur autonome, bien, l'acquis demeure, à ce moment-là. Il produira plus efficacement à son compte.

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1310

Sans vouloir gratter des bobos, je voudrais vous signaler qu'à la page 4, vous mentionnez à la fin du premier paragraphe, après 15 ans de moratoire, vous dites:

1315

*«Les mauvaises pratiques du temps ont certes favorisé le mécontentement de la population obligeant politiquement le gouvernement à agir ainsi.»*

1320

J'aimerais que, si c'est possible, vous nous décriviez ça, encore une fois, pas pour gratter les bobos, mais si on veut dire qu'il y a des choses qui n'allaient pas dans le passé, qui ont été corrigées, alors, pourriez-vous nous les identifier? Ou certaines d'entre elles, de ces pratiques-là, qui ont contribué à créer le climat difficile qu'il y avait à l'époque et qui ont pu être corrigées depuis ce temps-là?

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1325

Malheureusement, je n'étais pas dans la région en 80, au moment où ça s'est produit. C'est des ouï-dire que j'ai entendus, mais quand on parle de mauvaises pratiques, c'est des choses qui sont inacceptables au niveau de la production, puis personne dans la production autorisait ces choses-là. Mais, malheureusement, ça se produisait.

1330

On a vu des fosses se vider carrément dans les rivières. Bien, ça, je pense que la population, ce n'est pas long, quand la rivière, l'eau est claire, puis le lendemain matin, elle est brune parce qu'il y a une fosse qui s'est déversée dedans, bien, je pense que la population, c'est instantané, quand il y a des phénomènes comme celui-là qui se produisent, ne peut pas être indifférente à ces choses-là.

1335

Et, c'est ces pratiques-là, je pense, qu'aujourd'hui, sont complètement disparues. Je pense que quelqu'un ferait ça, il se ferait lapider par ses concitoyens. En 80, c'est des pratiques qui... pas nécessairement courantes, mais qu'on pouvait voir.

1340

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

C'est ce qui était particulièrement critiqué, disons.

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1345

Effectivement.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1350 À la page suivante, vous traitez un peu du thème de la production sur litière. Au deuxième paragraphe, vous dites:

«*Le coût onéreux de construction sur litière et des charges de travail supplémentaires nous ont amené peu de nouvelles installations.*»

1355

Encore une fois, je ne veux pas vous mettre dans l'embarras, mais est-ce que vous auriez des indications, selon vous, qu'est-ce que ça peut impliquer de coût supplémentaire de construction pour travailler sur litière et en termes de charge de travail? Je ne sais pas si vous pouvez nous commenter un peu cet élément-là.

1360

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

Je ne suis pas un spécialiste, mais sans vous donner des chiffres exacts, le coût de bâtiment, le coût de construction est plus onéreux, à cause — je n'ai pas les termes exacts, les quantités exactes — mais le nombre de cochons que tu peux mettre au mètre carré, entre autres. Donc, pour une construction de 1 000 porcs, tu as une construction qui est beaucoup plus dispendieuse à construire sur litière que sur fumier liquide. Donc, une question de grandeur de bâtiment, donc de coût de construction qui est beaucoup plus onéreux.

1365

Et lorsqu'on opère à partir de là, bien, je sais qu'à ce moment-là, quand on est sur litière, dans les bâtiments, en termes de charge de travail, bien, je pense que c'est une fois par semaine, il faut que le producteur passe et brasse le fumier, etc., pour que la litière se décompose, etc. Donc, c'est des charges de travail. Et, même l'équipement supplémentaire, souvent, ça prend un petit *loader* qui est capable de rentrer dans les bâtiments. Je pense que c'est au moins six heures/semaine qui doivent être amenées, supplémentaires, à la production.

1375

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Dans votre clientèle, il semble qu'il n'y a que trois producteurs dans la région qui travaillent comme ça. Avez-vous des producteurs ou avez-vous quelques fois des producteurs qui disent: «En dépit des problèmes, j'aimerais ça m'essayer là-dedans.» Si un producteur vous disait ça, comment vous réagiriez?

1380

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

1385

Nous, comme entreprise, on a, comment je pourrais dire, la volonté que nos gens réussissent et ça ne serait pas une recommandation pour nous de dire au producteur: «Construis sur litière.» Ça ne serait pas notre recommandation. S'il veut le faire, et je pense qu'il y en a qui l'ont fait quand même, mais ça n'a jamais été à partir de nos recommandations.

1390

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors ceci met fin à notre période de questions. Nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

1395

**M. ANDRÉ LANGLOIS :**

Merci, madame la présidente.

1400

**M. DENIS CHAMPAGNE :**

Merci, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

1405

Maintenant, j'inviterais madame Louise Sanscartier et elle est accompagnée de monsieur Sylvain Beauregard.

Bonjour, madame Sanscartier! Bonjour, monsieur Beauregard!

1410

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Bonjour!

1415

**Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires! Disons que monsieur Beauregard est ici comme directeur général de COGENOR Lanaudière.

1420

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

**LA PRÉSIDENTE :**

1425

Merci. Juste une question. Je ne suis pas une experte en ces matières, mais est-ce que la ferme a besoin d'avoir une préfosse et une fosse quand on a un système comme celui-là?

**Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Toutes les fermes ont besoin de préfosse.

1430

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais, la fosse, elle est éliminée avec un système comme celui-là?

1435 **Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Non. Nous autres, ce n'est pas des fosses qu'on a à la maternité, c'est des lagunes. On avait la lagune 1 et la lagune 2 qui existaient déjà. C'est un sol glaiseux. Ça nous a été permis. Ce qui a été rajouté par après, c'est le fossé d'oxydation.

1440

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1445 **Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Mais, on avait l'infrastructure.

**LA PRÉSIDENTE :**

1450

Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1455

Merci, madame la présidente. J'aurais une petite question reliée à ceci. En voyant les beaux fossés de même que les lagunes, est-ce que le ministère de l'Environnement vous a exigé l'étanchéité de tous ces réservoirs-là comme on l'a fait dans d'autres projets d'entreposage de lisier?

1460 **Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Disons que pour la lagune 1 et la lagune 2, quand on les a construites, il a fallu fournir des tests de perméabilité. Si ça n'avait pas été conforme, elles n'auraient pas été construites. Puis, la même chose pour le fossé d'oxydation.

1465

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Même chose pour le fossé d'oxydation.

1470 **Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1475

Bon, j'ai quelques questions techniques.

**Mme LOUISE SANSCARTIER :**

1480

C'est pour ça que j'ai amené monsieur.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1485

Je suppose que vous avez quelqu'un pour vous aider, si nécessaire. D'abord, dans l'oxydation, phase 1 et 2, je voulais surtout savoir comment ça fonctionne en hiver. En un mot, est-ce que vous maintenez une température suffisante pour que, effectivement, il y ait d'abord, l'oxygénation, pas de problème, mais pour qu'il y ait vie biologique?

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1490

Bien, c'est sûr que l'hiver, avec les climats qu'on a, il n'y a pas de couverture, il n'y a pas de chauffage, il n'y a rien de ça. C'est sûr qu'à ce moment-là, ça gèle. Ça fait qu'en gelant, à ce moment-là, l'aération devient moins efficace. On aère sous la glace. Puis, bon, la température diminue beaucoup. C'est sûr que l'activité bactérienne, l'hiver, est plus tranquille mais, par contre, au printemps, avec le réchauffement de l'eau, ça redécoule quand même assez rapidement, surtout avec une aération qui est un peu plus agressive en début de saison. Ça fait que c'est sûr que c'est plus au ralenti pendant l'hiver, effectivement. Mais, il y a quand même une certaine aération qui continue toute l'année.

1495

1500

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je vais même plus loin que votre présentation, si vous le permettez, avec les documents que vous nous avez remis. C'est une question reliée aux boues, à l'entreposage des boues. En fait, vous mentionnez — et ça a été mentionné, aussi, hier, par d'autres — que normalement, on prévoit qu'il va falloir, disons, une vingtaine d'années avant que l'on soit obligé de déplacer les boues.

1505

1510

Cependant, quand je regarde les mesures qui ont été faites par une société spécialisée, après un an, qu'est-ce qu'on nous dit, c'est que vous êtes rendu dans la lagune 1, avec 407 mètres cubes de boues, soit 36 % du volume et dans la lagune 2, avec 429 mètres cubes de boues, soit 43 % du volume. Donc, le 20 ans va être court, si je comprends bien.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1515 Oui, oui. C'est sûr que ça paraît un peu contradictoire, effectivement. C'est parce qu'il ne faut pas oublier que ces lagunes-là ont quand même un historique. Ça fait déjà un certain temps qu'elles sont en opération, puis il n'y a jamais eu de traitement dans ces lagunes-là. Puis, de par leurs caractéristiques, elles sont quand même très grandes. C'est difficile de faire une reprise assez complète avec des pompes à lisier conventionnelles.

1520 Ça fait que suite à ça, il y a eu effectivement une accumulation de dépôt. Toutefois, dans le reste du projet, on va évaluer c'est quoi, finalement, l'évolution en fin de compte de ces dépôts-là. Parce qu'on a l'impression que la digestion va quand même amener une réduction quand même assez importante de volume, suite à la digestion de la matière organique.

1525 Puis ça va être surtout des accumulations de matières qui sont non digestibles, comme des écailles d'orge ou des poils ou encore des minéraux. Ça fait qu'à ce moment-là, on va étudier la situation, mais c'est sûr qu'il ne faut pas partir du volume initial, parce que c'est une lagune qui était déjà utilisée, c'est des lagunes qui étaient utilisées depuis quelques années déjà.

1530 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Une autre question, si vous me permettez. Utiliser des daphnies pour nourrir les ménés et les écrevisses.

1535 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Oui.

1540 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Est-ce que c'est accepté par la CIA, en un mot, utiliser des produits, des déjections animales pour nourrir des animaux.

1545 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Selon moi, oui, en autant que ça ne s'en va pas pour la consommation humaine. Je parle des écrevisses et des ménés. Que ce soit pour d'autres usages que la consommation humaine.

1550 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

1555 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**



1560 Sur les coûts, vous mentionnez 2,50 \$ à 4 \$ le mètre cube. Alors, ça, je crois comprendre que dans vos calculs, ça inclut le coût de l'investissement au départ et le coût d'opération annuel. Donc, l'investissement, sa dépréciation, les intérêts, tout ça. Et, plus précisément, quelqu'un qui, d'après vous, vous nous dites que vous aviez déjà des lagunes préexistantes. Mais, avez-vous une idée si un agriculteur démarrerait et décidait: «Je mets en place un tel système», combien ça coûterait d'investissement de départ?

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1565 Nous, on a fait l'évaluation pour le site en question. On a évalué c'est quoi. En fait, c'est surtout les coûts énergétiques, c'est l'achat d'équipement, des tuyaux de drain, bon, bien, ça prend du drain, ça prend quand même des tuyaux de PVC, ça prend des pompes, ça prend quand même un minimum d'équipement. Il faut changer ça de temps en temps, tout ça. Ça fait que le coût inclut cela.

1570 Mais, de toute façon, pour un producteur agricole, ça prend une structure d'entreposage. Ça fait que dans le fond, le coût d'entreposage ne sera pas changé. Nous, c'est un ajout qu'on fait dans les structures d'entreposage actuelles. Mais, ça peu impliquer peut-être un peu plus d'espace au niveau de l'entreposage global sur le site, mais ça reste qu'on ne peut pas vraiment comparer.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1580 Mais, c'est ça que vous dites. Ça remplace un entreposage traditionnel. Et, vous dites, comparativement à un entreposage traditionnel, ça va exiger plus d'espace, c'est facile à concevoir, mais si on comparait le coût de construire un réservoir à lisier d'une grandeur équivalente à ce qu'il faudrait pour traiter ça, est-ce que ça serait plus cher, moins cher, d'après vous?

**Mme LOUISE SANSCARTIER :**

1590 Selon moi, ça serait plus cher, parce que les deux lagunes, quand on les a construites, je pense que les deux ensemble nous ont coûté peut-être 10 000 \$. Tandis qu'à l'engraissement, j'ai une fosse qui a 90 pieds par 12 pieds de diamètre qui nous a coûté 45 000 \$. Ça fait qu'on voit...

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1595            Quand vous dites que ce serait plus cher, c'est l'entreposage traditionnel, la fosse serait plus chère que...

**Mme LOUISE SANSCARTIER :**

1600            Ça serait plus cher. Oui, parce qu'une fosse en béton nous a coûté 45 000 \$, à l'engraissement.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1605            D'accord. Une autre question, changement de registre un peu. Bon, il y a toutes sortes de produits qui se déposent dans les boues et il y a entre autres ce que les gens appellent des métaux lourds. Alors, j'imagine, les métaux lourds, ils restent dans les boues et, éventuellement, s'il y a reprise des boues et épandage des boues, les métaux lourds vont encore être là, j'imagine.

1610            **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

                  Oui, effectivement, ils ne peuvent pas disparaître dans la nature.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1615            Et ils ne se combinent pas pour devenir d'autre chose en cours de route, normalement.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1620            Ça, je pense que c'est plus la suite du projet qui va nous le dire. C'est de voir l'effet à long terme. Mais, je pense qu'on n'est pas différent des autres procédés qui génèrent des boues, des autres procédés plus conventionnels de séparation mécanique ou déshydratation où tu amènes une accumulation de métaux lourds. On n'est pas différent des autres systèmes.

1625            **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1630            Au fond, je vais vous expliquer un peu pourquoi je vous pose cette question-là, parce que beaucoup, quand on entend des critiques à propos du lisier, les gens disent, bon, le lisier ça crée toutes sortes de problèmes et entre autres, ça dépose des métaux lourds dans les sols. Et, au fond, je me demandais, bon, si au lieu de faire du lisier, on ferait des déjections sur litière, est-ce que les métaux lourds disparaîtraient? Et, là, vous, vous avez un système de traitement.

                  Alors, j'essaie d'explorer. Est-ce que ça va faire disparaître les métaux lourds? Ou, au fond, est-ce que les métaux lourds, dès qu'il y a des déjections, ils sont toujours là, puis ils vont

1635 toujours rester là. Ils vont toujours se ramasser dans le sol ultimement, si on recycle par épandage.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1640 Moi, j'aurais tendance à dire que pour ce qui est des compositions exactes des boues puis le devenir de ces métaux-là, bien, je pense qu'il faudrait attendre encore un 2, 3, 4 ans de suivi. Moi, j'aime autant répondre prudemment.

1645 Maintenant, selon moi, j'ai l'impression que oui, il va y avoir quand même une certaine accumulation de métaux qu'on ne peut pas éviter. Ils ne disparaîtront pas. Mais, je n'ai pas de chiffre à vous donner là-dessus.

1650 Puis, j'aurais juste un petit point, peut-être, pour revenir tantôt. On parlait de structure d'entreposage. C'est qu'on voudrait démarrer d'autres projets sur des fermes, où la bioréaction, autrement dit la digestion aérobie se ferait dans des fosses en béton conventionnelles, mais qu'on nettoierait pour partir à zéro, avec aucune accumulation dans le fond.

1655 Ça fait que c'est déjà prévu qu'on travaille à partir des -- dans le fond, le bioréacteur serait fait à partir des structures d'entreposage qui seraient déjà présentes sur une entreprise.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'était un peu à ça que je pensais quand j'ai posé ma question. Monsieur Marquis.

1660 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je reviens à l'alimentation des daphnies aux ménés et aux écrevisses. Est-ce que vous êtes au courant qu'un projet semblable a eu lieu en France, en fait, sous la supervision de Joël de Lanoue de l'Université Laval.

1665

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Oui.

1670 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'était effectivement un projet pilote, de grandeur assez importante, qui a été utilisé et ça n'a jamais été plus loin. Est-ce que vous savez pourquoi que ça ne s'est pas développé?

1675 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Bien, on s'est justement posé la question, mais je n'ai pas la réponse. Mais, on s'est inspiré un peu de son modèle qu'on trouvait intéressant. Mais, peut-être qu'au niveau des

1680 espèces, on a présenté une diapositive où on voyait plus des carpes ou des poissons dans ces styles-là. Ce n'est peut-être pas adapté aux conditions du Québec avec notre climat et tout ça. Puis, de toute façon, on n'est pas des gros consommateurs de carpe au départ, ça fait qu'on a pensé peut-être que les pêcheurs sportifs seraient une meilleure clientèle.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1685

Une autre petite question. En regardant le système et, bien sûr, en voyant aussi les termes utilisés, c'est que vous nous avez parlé au départ de la lagune 1 et de la lagune 2 qui, en fait, étaient, si j'ai bien compris, dans un premier temps, des réservoirs à lisier en terre.

1690 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Oui. Tout à fait.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1695

Ça n'était pas des lagunes.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1700

C'était des lagunes en sol, conventionnelles.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1705

Et, le procédé, maintenant, tel que présenté, c'est des lagunes aérées, tel qu'utilisées à plusieurs endroits aux États-Unis.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1710

En fin de compte, c'est un système d'aération qui est vraiment particulier. Je pense que c'est surtout ça qui distingue le procédé. C'est qu'il est très simple. Ça ne prend pas beaucoup d'équipement dans le fond. On utilise des drains agricoles, des matériaux très peu coûteux. Puis, ça, on implante ça directement dans les lagunes.

1715

Puis, éventuellement, ça va être adapté selon la grandeur des lagunes, selon la charge à traiter, aussi. Le nombre de lignes va augmenter. La longueur des drains peut changer. Il y a encore beaucoup d'optimisation à faire, puis j'ai l'impression que dès qu'on va changer de site, il va y avoir encore de l'optimisation à faire. Dans une fosse circulaire en béton, probablement que l'aménagement va être différent de ce qu'on a sur la ferme Sanscartier.

1720

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique et de nous avoir présenté un de vos projets de recherche. Merci.

1725 **Mme LOUISE SANSCARTIER :**

Merci.

1730 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1735 Au revoir! Nous allons maintenant prendre une pause de 15 minutes et on revient après la pause avec la Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière, soit COGENOR.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

1740 (REPRISE DE LA SÉANCE)

**LA PRÉSIDENTE :**

1745 Alors, nous accueillons COGENOR. Vous êtes mieux connu sous ce nom. COGENOR et ses représentants, monsieur Hubert Coutu...

**M. HUBERT COUTU :**

Bonjour, madame!

1750

**LA PRÉSIDENTE :**

... et monsieur Sylvain Beauregard, à nouveau.

1755 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

De retour.

**M. HUBERT COUTU :**

1760

Alors, madame la présidente, messieurs les commissaires, il nous fait plaisir de vous présenter cet après-midi un aperçu du travail que fait COGENOR dans la région et, à partir de notre expertise en fertilisation, de vous faire quelques recommandations.

1765 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

1770 Je conclus en vous disant, étant un organisme de fertilisation, ce que nous gérons, ce ne sont pas des unités animales, mais des charges de fertilisants. Donc, quand nous parlons d'une diminution de la charge phosphore, nous ne voulons pas dire évidemment une diminution du cheptel.

**LA PRÉSIDENTE :**

1775 Je vous remercie, monsieur Coutu. Ma première question, c'est que vous aviez la responsabilité de trouver des receveurs pour les lisiers. J'aimerais savoir quels sont les mécanismes que vous avez mis en place pour -- j'imagine que c'était des ententes d'épandage dans la plupart des cas. Quels sont les mécanismes que vous avez mis en place pour suivre ces ententes? Et, d'autre part, est-ce que, de façon générale, ces ententes d'épandage avaient des durées de vie longues ou c'était plutôt de courte durée?

1780 **M. HUBERT COUTU :**

Je vais laisser monsieur Beauregard répondre.

1785 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1790 On va essayer de tenter une réponse. Effectivement, on avait des mécanismes de suivi. Pour ce qui est de la durée, au départ, ce qu'on recommandait en général, c'est 4 ans. Puis, le minimum, c'est 2 ans. Mais, ça pouvait arriver à l'occasion, des fois, qu'on faisait des ententes temporaires, plus pour dépanner dans certains cas, puis pour suivre plus fidèlement ce qui se faisait réellement sur le terrain. Mais, en général, on peut parler de 4 ans, je dirais, une valeur typique.

1795 Puis, dans le cas de nos prises en charge, dont on avait la responsabilité légale, à ce moment-là, il y a une base de données qui a été créée, puis toutes les ententes d'épandage étaient entrées dans une base de données à Access, qui pouvaient être consultées, puis on pouvait vérifier, par exemple, quelle tombait à échéance, par exemple, dans un mois donné.

1800 Par exemple, si un numéro de lot était déjà sous entente entre deux entreprises agricoles, bien, on pouvait faire différentes requêtes finalement pour interroger la base de données. Ça fait que tout dépendant ce qu'on voulait comme information, elle était stockée là-dedans.

**LA PRÉSIDENTE :**

1805 Donc, vous étiez en mesure de vérifier justement s'il y avait déjà une entente d'épandage...

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1810 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1815 ... qui était conclue avec un receveur. Et, donc, celui-ci ne pouvait pas recevoir deux fois une dose.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1820 On pouvait vérifier si un numéro de lot était déjà sous entente ou pas. Et, voilà. C'était ça. Comme c'est déjà arrivé.

**LA PRÉSIDENTE :**

1825 C'est déjà arrivé, vous dites?

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1830 Bien, j'ai entendu parler que oui. Certains lots qui avaient fait l'objet de plusieurs ententes. Mais, ça c'est des oui-dire que j'ai entendus.

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans la région?

1835 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Non, pas nécessairement dans la région.

**LA PRÉSIDENTE :**

1840

Comment se fait-il que dans la mesure où vous ayez eu cette responsabilité de gérer les fertilisants de ferme, on retrouve encore dans la région une consommation — je ne sais pas si elle est importante, je ne peux pas la qualifier — mais une consommation d'engrais minéraux?

1845

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1850

On en retrouve une.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1855

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1860

Est-ce qu'elle est importante ou peu importante?

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1865

Je dirais qu'elle est assez importante dans la région. Ça a bien sorti, de toute façon, sur les études. Il y a eu le portrait agroenvironnemental assez récent qui démontrait qu'il y a quand même des bonnes quantités d'engrais qui sont utilisées dans la région. On ne se le cachera pas. Mais, il faut dire aussi qu'il y a beaucoup de cultures maraîchères. Il y a beaucoup de cultures aussi qui consomment beaucoup d'engrais. Je pense à la pomme de terre, aussi. Ça fait que ça, c'est particulier à Lanaudière. C'est sûr que s'il y avait juste des prairies, à ce moment-là, il se consommerait beaucoup moins d'engrais minéraux.

1870

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est le type de culture qu'on y fait...

1875

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Oui.



**LA PRÉSIDENTE :**

1880

... qui fait en sorte que...

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1885

Oui. Je pense que ça aide beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

1890

... vous aviez moins de preneurs, finalement, pour les lisiers que vous aviez à gérer.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1895

Bien, c'est-à-dire qu'il y a toujours des preneurs pour du lisier, parce que c'est souvent meilleur marché que les engrais minéraux, quand même. Excepté que, des fois, quand on fait une approche sur une entreprise, par exemple, un receveur d'un de nos clients qui est en surplus, c'est sûr qu'on regarde l'ensemble des fertilisants qui rentrent sur sa ferme.

1900

Surtout avec le nouveau règlement et les bilans phosphore et tout ça, les abaques de dépôt maximum, on regarde l'ensemble des fertilisants, maintenant. Puis, même nos ententes d'épandage, je veux dire, les registres d'épandage aussi incluent les engrais minéraux depuis deux ans, déjà. Ça fait que c'est une approche globale depuis deux ans qu'on utilise. Ça fait que c'est sûr que des fois, il faut couper dans les engrais minéraux, aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905

Dans la mesure où vous aviez à gérer donc ces surplus de lisiers, est-ce que vous pouvez dire que vous avez réussi à trouver des receveurs pour l'ensemble des volumes qui étaient produits ou si vous vous retrouviez avec un surplus en fin d'exercice?

1910

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

1915

C'est-à-dire que pour les clients dont on s'occupait, des prises en charge, c'est sûr qu'eux, on s'assurait qu'il y avait suffisamment de receveurs pour utiliser tous leurs lisiers. Ça pouvait arriver certaines années qu'il y avait de la misère à les trouver. Ou, des fois, il y avait toujours des imprévus. Comme, par exemple, un receveur, une année, décide de ne plus en recevoir. À ce moment-là, il faut en trouver un autre. Mais, ça reste que ce n'est pas toujours évident. Mais, pour les autres fermes qui ne faisaient pas affaires avec nous, je ne sais pas ce qui se passait là-bas.

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

Si je vous demandais ce que ça prend pour assurer le succès de la gestion des ententes d'épandage, qu'est-ce que vous me diriez?

1925 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Est-ce que vous pourriez répéter, s'il vous plaît?

1930 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Si je vous demandais quels sont, disons, les ingrédients essentiels pour assurer un bon suivi des ententes d'épandage, si vous aviez à faire des recommandations au ministère de l'Environnement dans la gestion des ententes d'épandage, qu'est-ce que vous lui conseilleriez comme élément essentiel à prendre en compte pour s'assurer que ça va être fait correctement?

1935

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Bien, là, je pense que je ne veux pas, non plus, prendre des décisions à leur place. Ils ont quand même déjà un programme...

1940

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, c'est un conseil.

1945 **M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

... qui est déjà bien établi. Moi, je dirais qu'au départ, c'est beaucoup de temps, de téléphones. C'est d'appeler souvent. C'est d'aller rencontrer les producteurs. C'est vraiment un programme de rencontres très régulier. Il y a un genre de complicité qui s'établit. Ça fait que finalement jusqu'au point où le producteur prend le réflexe, advenant qu'il y a un changement dans sa situation, qu'il ait le réflexe de t'appeler pour te dire: «Écoute, tel receveur, ça fonctionne plus.»

1950

Dans le fond, c'est d'amener un climat de confiance, puis d'échange. Puis, pour ça, bien, il faut investir quand même pas mal de temps, je dirais. Beaucoup de contacts humains. C'est le côté humain, souvent, qui fait défaut dans ces choses-là.

1955

**LA PRÉSIDENTE :**

1960 Donc, ce n'est pas simplement une opération comptable.

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Ah! non, non, non.

1965

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est aussi une opération de relations...

1970

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

Il y a tout un côté humain très important. Il y a aussi qu'il faut que tu tiennes compte des réalités. Ça peut aller même qu'il y en a deux qui ne se parlent plus depuis un bout de temps, puis tu peux dire: «Cette entente-là, elle ne sera pas très efficace, parce que probablement qu'ils vont avoir de la misère à travailler ensemble.» Mais, c'est pour ça que, beaucoup, on laissait les producteurs faire souvent les premiers pas pour aller rencontrer les receveurs avec qui, probablement, qu'ils se sentiraient plus à l'aise, aussi.

1975

**LA PRÉSIDENTE :**

1980

Merci.

Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1985

Merci, madame la présidente. Dans votre mémoire, vous faites deux propositions, en disant qu'il faut poursuivre et intensifier les interventions des services-conseils non liés auprès des producteurs.

1990

Alors, je voulais savoir, en ce qui concerne des groupes qui sont — je ne sais pas comment vous les voyez, partenaires, compétiteurs ou non — soit les clubs-conseils, de quelle façon vous cohabitez, disons, pour réaliser, je pense, quand même des mandats assez semblables maintenant.

1995

**M. SYLVAIN BEAUREGARD :**

O.K. C'est une question que j'attendais. Moi, je dirais qu'il ne faut pas voir, il ne faudrait pas non plus s'imaginer qu'on est en compétition. Parce que, en principe, les clubs et nous, on a des mandats qui sont complémentaires, par définition. Je m'explique.

2000

Nous, on a un mandat qui est très ciblé, c'est la gestion des fumiers, le maillage entre les receveurs et les fournisseurs. Au besoin, on va dans la fertilisation et on s'arrête là. Bon, tout ce qui va autour, l'échantillonnage, les registres d'épandage, caractérisation des volumes qu'on fait de plus en plus, le bilan phosphore. En tout cas, c'est tout l'enrobage de ça. C'est conformer le producteur en surplus de fumier. Et ses receveurs.

2005

2010 Maintenant, les clubs, ils ont quatre axes d'intervention: la fertilisation, ça en est un. Ça fait qu'à ce moment-là, si jamais, on se compétitionne pour la fertilisation, pour qu'on commence à s'arracher des membres, à ce moment-là, qui va s'occuper des trois autres aspects? J'ai l'impression que le producteur va y perdre au change.

2015 Parce qu'il pourrait très bien utiliser les ressources des clubs qui pourraient diversifier certains aspects que nous, on ne touche pas. Puis, le producteur pourrait facilement, à la limite, être membre de deux organisations différentes, parce qu'on est différent en termes de fonctionnement, puis de facturation, aussi. Puis, aller chercher des choses dans les deux, à la limite.

**LA PRÉSIDENTE :**

2020 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2025 Le ministère est censé établir un bilan pour le 15 juin, dit-on. Or, vous affirmez, vous autres, que actuellement, personne ne détient le portrait exact. Même pour votre région, vous travaillez depuis longtemps, il ne semble pas qu'on ait ces données. Quelles sont les chances réelles qu'on a d'avoir un vrai portrait au 15 juin 2003?

**M. HUBERT COUTU :**

2030 Vous voulez dire, est-ce que les bilans vont être déposés au 15 juin?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2035 C'est-à-dire, une opération comme celle-là est-elle capable de réussir, d'ici un délai au 15 juin, de parvenir à faire un bilan?

**M. HUBERT COUTU :**

2040 Au niveau technique? Avec l'ensemble des techniciens qui sont sur le terrain, des agronomes, tout ça?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2045 Oui. Oui.

**M. HUBERT COUTU :**

2050 Est-ce que c'est possible?

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2055 Oui. Oui. Parce que j'écoutais monsieur dire combien il faut de coups de téléphone, de suivi, de données personnelles pour savoir la réalité. On peut avoir du papier. Mais, la réalité. Quelle est la chance qu'on a?

**M. HUBERT COUTU :**

2060 Bien, là, il faut dire que le bilan phosphore est une opération bien spécifique. Ce n'est pas des ententes d'épandage. Ce n'est pas des plans de fertilisation. C'est un bilan qu'on fait une fois pour toutes. Ce n'est peut-être pas des années de travail. C'est quand même un bilan. Certains producteurs qui font affaires avec nous, qui sont déjà dans des groupes, puis qui font de la fertilisation avec des plans depuis quelques années, ce n'est pas difficile de faire le bilan phosphore.

2065 Il y a d'autres producteurs qui n'ont jamais fait de bilan et il semble qu'il y ait des producteurs qui vendent leur fumier à des vendeurs qui, eux-mêmes, vont le distribuer. Eux autres, ça va être assez compliqué de faire le bilan phosphore pour ces entreprises-là. Mais, savoir exactement combien qu'il va y en avoir au mois de juin? J'ai hâte de le savoir moi-même, oui.

2070

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2075 Compte tenu de la résistance, aussi. Une opération... parce qu'il y a une résistance psychologique à un tel type d'examen de la part du producteur à la base.

**M. HUBERT COUTU :**

2080 Oui, il y a une résistance. Oui, il y a une résistance. Il faut dire que depuis hier, je pense, à chaque fois que vous êtes venus dans la région, on vous a parlé du moratoire, on vous a parlé... c'est malheureux, mais, ici, dans notre région, le ministère de l'Environnement, ça n'a jamais été considéré comme un ministère d'aide aux producteurs. Ça a été considéré comme un obstacle au progrès, d'une façon.

2085 On a eu beau travailler de notre côté, puis travailler, puis dire aux producteurs que l'environnement, c'est un bon allié de l'agriculture, parce que c'est une bonne agronomie,

l'environnement, il reste que les pratiques ou les règlements ou surtout le moratoire qui nous est tombé sur la tête il y a 20 ans, font en sorte que les producteurs agricoles sont méfiants, moi, je dirais non pas vis-à-vis l'environnement, mais vis-à-vis le ministère de l'Environnement. Ça, je pense qu'il faut le reconnaître. À tort ou à raison. Et, ça, c'est une autre question.

Mais, il y a de la part des producteurs, des réserves — sur un bon nombre de producteurs — des réserves à mettre au blanc ce qu'ils font. Et, souvent, ils ne le savent pas trop, eux non plus, parce qu'ils n'ont pas eu de problème jamais.

Prenons des producteurs laitiers qui ont en masse de terre et qui n'ont pas eu affaire jamais, ils n'ont jamais eu de problème de surfertilisation chez eux. Bien, leur demander un bilan phosphore, pour eux autres, ça les surprend un peu. Les producteurs de volaille, pour qui on a toujours considéré que cette litière-là, c'était formidable, c'était de l'or. Le matin où on leur demande: «Tes déchets, toi, il faut que tu en tiennes compte. Ce rejet-là, c'est-à-dire, il faut que tu nous expliques où il va.» C'est une surprise générale, après 25-30 ans.

Alors, il faut bien comprendre ça, qu'est-ce que ça veut dire pour ces producteurs-là. C'est pour ça que les réglementations, c'est magnifique, mais c'est inutile, aussi, si on n'a pas en même temps des supports, des aides. Puis, ce n'est pas juste la technique, comme a dit Sylvain tantôt. Ça prend des démarche humaines de confiance avec les producteurs, parce que les réseaux que les producteurs ont actuellement avec des vendeurs, avec des acheteurs, avec des intégrateurs, c'est des réseaux très, très forts. C'est des réseaux pas juste d'affaires. C'est des réseaux de confiance qui s'est établie avec le temps et si on veut modifier un peu ça, il faut aussi prendre le temps, faire du terrain, du terrain, du terrain, pour redéfaire certains maillons.

Quand on disait tantôt que l'agriculture est liée en amont et en aval d'une façon très forte, avec un milieu qui est très concentré, en amont, c'est très concentré, c'est l'a dit. En aval, c'est la même chose. Les abattoirs, bon, c'est très concentré. Les acheteurs de nos produits, c'est très concentré. Alors, les producteurs dans le milieu, là, ils sont coincés.

Puis, il y a une chose dont on n'a pas parlé beaucoup, mais tout le vent actuellement qui circule chez les producteurs, ce n'est pas un vent environnemental, c'est un vent de libre-échange, c'est un vent de mondialisation. Ce n'est pas Kyoto qui se promène dans le champ. C'est l'Organisation mondiale du commerce. C'est ça nos problèmes avec les Américains, puis les producteurs de lait, puis avec les gars de porc. Ils en ont parlé, aussi.

Alors, dans la campagne électorale actuellement, on n'entend pas beaucoup parler d'environnement. Alors, dans le monde agricole, quand on talonne, puis on dit: l'environnement, l'environnement, on a l'impression d'être pas mal les seuls à devoir se soumettre à cette exigence-là. Moi, je les comprends. Et je trouve que les défis sont énormes à relever. Mais, il va falloir trouver des moyens qui ont fait échec depuis 25 ans.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous avez un petit paragraphe, juste avant le point 6, à la page 7, et vous dites:

«C'est pourquoi, nos propositions s'appliquent à toutes les productions, tant animales que végétales et à tous les types de fertilisants, tant organiques, liquides et solides, que minéraux.»

2135

Au fond, vous ne voulez pas que la Commission isole la question du porc de la question de l'ensemble de l'agriculture.

**M. HUBERT COUTU :**

2140

Absolument. Absolument. On comprend pourquoi qu'ils ont mis une commission sur pied. On a mis ça sur pied parce que c'est des problèmes d'acceptabilité sociale, on le comprend très bien. Mais, le problème de fond, qui est un problème de protection des ressources, et de la terre, et du sol, et de l'eau, ça, c'est un problème beaucoup plus global qui regarde tout l'ensemble de l'agriculture, puis de la société québécoise.

2145

Moi, je pense que si on essaie de régler un problème de façon partielle, on ne s'en sortira pas. Qui est en surplus? Qu'est-ce qu'on a de trop comme phosphore dans la région? Est-ce que c'est du porc? Est-ce que c'est du poulet? Est-ce que c'est des engrais minéraux? Nous autres, ce qu'on sait, c'est qu'il y a 40 ans, il n'y avait pas de surplus. Les entrées dans le circuit qui se sont faites depuis 40 ans, c'est bien les engrais minéraux. Ils ne sont pas dans le circuit agricole. Il faut regarder ça de proche.

2150

C'est sûr qu'actuellement, on a rêvé de les concurrencer. On ne peut pas, actuellement, concurrencer suffisamment les engrais chimiques, parce que c'est pratique, parce que ça marche à court terme. Seulement, ça bourre l'autre bord. C'est pour ça qu'on demande de la recherche sur le traitement. Le traitement, ce n'est pas juste pour grossir et faire des immenses méga. C'est pour aussi être capable de recycler beaucoup mieux l'écosystème agricole pour qu'on soit obligé, de moins en moins, de faire appel à des ressources extérieures. Là, on fait appel, presque le tiers de notre phosphore est importé sous forme minéral dans la région. Ça peut bien bourrer.

2155

2160

Mais, je comprends qu'on le fasse, parce que ça fait 30 ans qu'on fait ça, puis c'est pratique. Puis, je comprends les producteurs qui n'utilisent que des engrais minéraux, parce que c'est pratique. C'est plus pratique que le lisier. Puis, c'est plus pratique que le fumier actuellement. On le sait, les deux sont complémentaires, mais on sait actuellement pourquoi ça marche. Les gens ne sont pas fous. Ils veulent laisser les emplois.

2165

Mais, il faut voir une démarche beaucoup plus globale pour voir que le secteur agricole puisse rétablir ses écosystèmes d'une façon beaucoup plus régulière et, à ce moment-là, je pense que c'est possible au niveau agricole d'arriver à quelque chose. Mais, il faut le voir d'une façon beaucoup plus grande que de dire: «Les producteurs de porc, est-ce qu'ils font trop d'élevage sur le liquide? Est-ce que ça serait mieux le solide?» Ça, c'est assez des détails, d'après moi.

2170

Mais, c'est une conception de l'agriculture, comment on peut réussir à remettre en place des cycles qui sont un peu bloqués par toutes sortes de choses comme, par exemple, l'arrivée

2175

des engrais minéraux. Contre lesquels j'en ai pas du tout, parce que c'est ça qui nous a fait manger depuis 40 ans, 50 ans. Mais, c'est aussi ça qui nous amène actuellement un surplus de phosphore dans le Québec, dans l'ensemble des produits industrialisés.

2180

Moi, je trouve que la première chose qu'il faut regarder, c'est comment, cette chose-là qui n'est pas nécessaire au cycle agricole, qui n'est pas nécessaire pour manger, qui vient de l'extérieur, comment faire en sorte de la diminuer pour qu'on puisse produire de la nourriture, c'est-à-dire, produire de la viande, puis produire des végétaux? Là, on a tendance à dire: c'est la viande, c'est les bestiaux. Donc, c'est l'élevage qui bourre le système. Bien, oui, mais pourquoi lui plus que les autres? On a quand même d'autres types, on utilise d'autres types de fertilisants, aussi. Je comprends bien la complexité du problème, mais je pense que le défi est là.

2185

**LA PRÉSIDENTE :**

2190

On vous remercie beaucoup, monsieur Coutu, pour ce témoignage. Merci beaucoup, monsieur Beauregard, aussi.

**M. HUBERT COUTU :**

2195

On vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

2200

Nous invitons maintenant la MRC de Montcalm. Alors, nous avons madame Danielle Allard. Bonjour!

**Mme DANIELLE ALLARD :**

2205

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

2210

Nous avons également monsieur André Auger.

**M. ANDRÉ AUGER :**

Bonjour, madame! Bonjour, messieurs!

2215

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour! Et, monsieur Jean-Charles Mercier.

**M. JEAN-CHARLES MERCIER :**

2220



Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

2225 Bonjour, monsieur! Nous vous écoutons.

**M. ANDRÉ AUGER :**

2230 C'est un mémoire présenté par la MRC de Montcalm.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

Je vous remercie.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie également, monsieur Auger. Je demanderais à monsieur Dumais d'initier la période de questions.

2240 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2245 Merci, madame la présidente. À la page 3, quand vous décrivez l'activité économique liée à l'agriculture dans votre région, au premier paragraphe, à la fin du paragraphe, vous mentionnez que beaucoup d'agriculteurs dans la région ont développé des activités connexes à l'agriculture, telles des cabanes à sucre, des kiosques, etc., et on sait qu'il y a beaucoup de concentration porcine dans votre MRC.

2250 Alors, dans beaucoup d'autres régions, les gens des comités de citoyens nous ont dit que la cohabitation était extrêmement difficile entre la production porcine et les activités comme les cabanes à sucre. Là, vous mentionnez les kiosques, on parle souvent, aussi, des activités récréo-touristiques. Or, dans beaucoup d'autres endroits, la cohabitation harmonieuse est difficile entre ces activités-là. Et, vous autres, vous dites: «Chez nous, la cohabitation est harmonieuse entre ces activités-là.» Alors, pourriez-vous nous donner un peu votre explication de comment on arrive à habiter harmonieusement.

2255

**M. ANDRÉ AUGER :**

2260 Mais, tout d'abord, comme le rapport le dit, les exploitations porcines sont surtout localisées dans Saint-Roch-Ouest et Saint-Roch-de-l'Achigan. Et, les cabanes à sucre et kiosques touristiques sont surtout dans les autres municipalités, telles que Saint-Jacques, Saint-Alexis, Saint-Esprit et la partie nord-est de la Municipalité de Saint-Lin. Donc, ce qui explique à ce moment-là, que nous ne pouvons pas avoir de plainte, parce que les distances sont là.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2265

Ça cohabite mieux quand on n'est pas trop proche l'un de l'autre, en d'autres termes.

**M. ANDRÉ AUGER :**

2270

Et, voilà! Ça se comprend très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

2275

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que, par ailleurs, il y a des porcheries qui s'annoncent ou qui s'annonçaient dans les villes, dans les villages, municipalités plus dotées de...

2280

**M. ANDRÉ AUGER :**

Bien, disons que moi, en ce qui concerne plus particulièrement Saint-Lin, nous avons juste quatre ou cinq producteurs. Donc, ça n'est pas un problème chez nous, puis nous n'avons pas eu de demande depuis. Ça fait 32 ans que je suis maire, puis on n'a pas eu de demandes, de nouvelles constructions pour la production porcine. Je ne sais pas ma collègue, c'est la mairesse de Saint-Esprit, peut-être qu'elle pourrait rajouter quelque chose?

2285

**Mme DANIELLE ALLARD :**

2290

Bien, suite aux demandes, c'est sûr que le moratoire n'a pas donné la chance à personne qui aurait voulu en bâtir une, d'en faire une. Mais, comme les autres clubs l'ont dit, c'est tellement coûteux que quand tu regardes le coût que ça va te coûter, avec les coûts d'ASRA, bien, il y a comme pas de rentabilité. Ça fait que les créanciers n'iront pas tellement de l'avant à vouloir... si tu n'as pas d'équité déjà. Les personnes qui avaient demandé des permis de porcherie sur le territoire, c'était des gens qui avaient vendu leur quota de lait, qui voulaient peut-être changer de... parce qu'ils avaient de l'équité, ou des producteurs de maïs, à cause qu'ils vendent leur maïs pas très cher, décidaient de vouloir aller faire de la production porcine avec l'autosuffisance de leurs grains. Ça fait que c'est ça, en partie, qu'étaient les permis.

2295

2300

Mais, pour ajouter à la question que vous avez demandée tantôt, monsieur Dumais, c'est que l'arrivée de l'abattoir Saint-Esprit a fait une solidarité régionale dans notre coin qui a fait que tout le monde se parle, puis les odeurs ont comme moins d'odeur, le fait qu'on ait créé du travail et qu'on ait l'usine chez nous. Si on n'avait pas l'usine, ça sentirait peut-être plus fort. Puis, il faut dire que l'usine elle-même, elle sent fort, puis à Saint-Esprit -- d'ailleurs, ce soir, j'ai mon mémoire et je vais élaborer un peu plus, mais les gens ont une acceptation plus sociable quand on crée des emplois avec notre produit.

2305

2310 Puis, on ne peut pas faire de notre produit, le producteur lui-même ne peut pas avoir son  
 abattoir, parce qu'il y a un système qui ne le permet pas au moment avec les quotas qui sont  
 donnés. Parce que, d'ailleurs, c'était des producteurs, initialement, au début, qui voulaient  
 acheter l'abattoir Saint-Esprit, mais qui ont dû se battre avec la Fédération, se désaffilier pour  
 tenter d'acheter. Il y avait quand même 1,2 M\$ qui avait été investi. Puis, les 42 producteurs ont  
 encore des montants d'argent qui sont maintenant devenus des dividendes, qui ne sont plus des  
 2315 actions, mais qui, avec le temps, auraient prouvé que quand il y a eu le verglas et que l'abattoir  
 Saint-Esprit abattait les porcs pour les autres régions, ils étaient très heureux d'avoir cet abattoir  
 ouvert.

2320 Puis, c'est aussi un transport qui n'est pas tellement loin, parce qu'on est quand même à  
 proximité de Montréal, Mirabel. Ça fait que c'était un avantage. Quand on va construire dans  
 d'autres régions, comme il y en a qui veulent l'avoir, bien, les transports de la région sont payés  
 par les producteurs eux-mêmes. C'est un système de mise en marché collective. Alors, ça fait  
 des coûts supplémentaires.

2325 Puis, aussi, il y a des vignes. Nous, les producteurs qui ont des cabanes à sucre, bien  
 souvent, ils sont producteurs eux-mêmes d'autres. Ils peuvent être producteurs laitiers, ils n'ont  
 pas seulement une cabane à sucre. Puis, ils sont concentrés, le boisé, presque tous au même  
 endroit, mais, j'ai un producteur qui a construit à proximité du bois, sa porcherie d'engraissement,  
 mais c'est comme ça. Je veux dire, tu as des odeurs avec les arbres peut-être qui sont oubliées.  
 2330 Quand tu ne les vois pas, les porcheries, ça sent moins, aussi.

Puis, on avait demandé à la MRC de Montcalm un boisé. Quand ils ont fait l'autoroute à  
 double voie, on avait demandé ça au ministère des Transports, puis ils avaient bien ri de nous,  
 parce qu'ils disaient que... Non, mais aujourd'hui, on parle de rajouter des arbres. C'était une  
 2335 initiative de la MRC dans le temps et des producteurs. Ça fait que c'est un peu ça qu'est la  
 donnée au complet.

2340 Parce que les kiosques, c'est aussi des producteurs qui font leurs propres produits, qui  
 vendent les produits du terroir. Ce n'est peut-être pas comme dans d'autres régions où la  
 personne fait son vin, puis que là, tu as une porcherie. C'est sûr, si tu as un restaurant  
 champêtre. Mais, nous, elles sont dans le bois, les cabanes à sucre, où les gens vont manger.  
 Mais, ils retournent à l'abattoir, puis, ils vont. Puis, c'est comme ça.

2345 Je veux dire, on est dans une production agricole, où les gens s'y sont faits. Peut-être  
 que le moratoire a ralenti aussi les ardeurs, qu'il y a peut-être eu moins de porcheries qui se sont  
 construites avec le temps, qui sont mieux réparties sur le territoire. C'est sûr que quand tu as une  
 grosse concentration tous au même endroit, c'est plus compliqué. Mais, quand tu as une  
 porcherie qui est à un endroit... d'abord, je pense que tous les producteurs ne veulent pas que ça  
 sente dans leur cour. Ça fait qu'ils font en sorte que les gens, ils puissent les inviter, de la ville.  
 2350 Puis, on est fier de notre MRC.

**Mme DANIELLE ALLARD :**

2355 Monsieur Mercier, comme il est maire de Saint-Roch-Ouest, il y a beaucoup de porcheries chez lui, peut-être qu'il peut nous dire s'il a eu beaucoup demandes ou pas.

**M. JEAN-CHARLES MERCIER :**

2360 Vous semblez un peu surpris de voir trois politiciens qui sont capables de s'afficher pour la production porcine. J'espère que vous n'avez pas de préjugé contre cette production-là. La question qui a été posée, elle me fait penser qu'il faudrait -- parce que, moi, je rencontre assez souvent des gens de l'âge d'or, puis on dirait qu'il y a eu des journalistes, il faut le dire, qui ont un peu aidé à faire haïr la production de porc.

2365 Nous, à Saint-Roch-Ouest, on est un des plus gros producteurs, puis, moi, je n'ai pas peur de m'affirmer pour cette production-là. D'abord, c'est très, très bon pour l'agriculture. C'est rendu qu'on fournit, moi, j'ai trois, quatre producteurs dans mon rang, de jardiniers, là. Ils s'arrachent le fumier. Il en manque. J'ai ici un conseiller qui échange de la terre avec... c'est populaire, le fumier, vous savez. Puis, ce n'est pas trop dispendieux, si on peut l'avoir. Moi, je vous le dis, puis c'est vrai. Il y a des producteurs qui aimeraient en avoir, puis ils n'en ont pas. 2370 Puis, on passe pour une région en surplus.

Moi, en tout cas, j'ai pas peur de m'afficher. J'ai toujours été dans l'agriculture. Je ne le suis plus, mais je pense qu'il faudrait faire attention pour que --

2375

Moi, j'ai quelque chose à reprocher, même, au gouvernement, depuis 15 ans. On a commencé, dans ma région, à fermer des porcheries, à payer pour fermer les porcheries. Après ça, on fait un sommet à Saint-Hyacinthe. Monsieur Bouchard, j'ai trouvé qu'il avait été à la hauteur de la situation, il a dit: «Il faut produire au Québec. Il faut que ce soit rentable, la province de Québec.» On a donné pour ouvrir des porcheries.

2380

Là, on nous arrive avec un moratoire depuis deux ans -- en tout cas, les mois, je n'ai pas beaucoup de papiers devant moi -- mais j'espère que vous allez amener une opinion de vision pour l'avenir pour les cultivateurs. Moi, je suis dépassé. Moi, j'ai plus besoin de l'agriculture à l'âge que je suis rendu, mais il reste que j'espère que vous allez amener une vision pour la province qui va rester. Pas à tous les cinq ans, changer de façon d'administrer. Ça, c'est mon point de vue. Je n'ai pas peur de l'émettre, parce que je l'ai vécu un peu, mais je n'ai jamais été dans le porc, vraiment, mais je l'accepte, la senteur, aussi. Merci beaucoup.

2385

2390 **M. ANDRÉ AUGER :**

Si je peux me permettre de faire un commentaire. Moi, j'ai été élevé sur une ferme et, dans mon rang, autrefois, il y avait une centaine de petites fermes. Aujourd'hui, il y a juste, comme partout ailleurs, cinq, six grandes fermes qui cultivent tout. Mais, moi, j'entends toujours dire que la région est en surplus de lisier de porc. Mais, moi, je ne vois jamais personne venir étendre du lisier de porc dans le rang chez nous. Il doit y avoir un 4-5 000 arpents de terre. C'est une question que je pose. Je n'ai pas la réponse.

2395

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2400

Tantôt, j'ai failli avoir une surprise. Je vous ai entendu: «Il y en a du fumier. Il y en a qui en man...» et, là, je l'ai entendu: «Il y en a qui en manquent.» J'avais peur que ce soit: «Il y en a qui en mangent.» Bon!

2405

Vous êtes en train de passer un règlement à la MRC et probablement que c'est un RCI, c'est un règlement de contrôle intérimaire. Très souvent, les MRC qui viennent nous voir, nous disent: «Finalement, la MRC n'a pas suffisamment de pouvoir ou d'autorité pour être capable de bien gérer son territoire.» Ce qui semble être unique chez vous, ou en tout cas, particulier chez vous, c'est l'harmonie qu'il y a avec le CCA, le comité consultatif agricole, auquel vous soumettez toutes les demandes de permis, si j'ai bien compris. Non? Bien, c'est ce que vous dites:

2410

*«Pour discuter de tous les dossiers relevant d'agriculture, incluant les demandes d'autorisation d'exclusion et les règlements...».*

2415

**M. ANDRÉ AUGER :**

C'est-à-dire qu'on les consulte. On a un comité de consultation et on prépare un peu une réglementation. On les écoute. On veut savoir un peu qu'est-ce qu'ils ont à nous dire. Et, là, on discute.

2420

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Formidable!

2425

**M. ANDRÉ AUGER :**

Et, généralement, ça a toujours très bien fonctionné. Puis, les producteurs, écoutez, ils ne veulent plus avoir de plainte. Ils veulent être considérés comme des citoyens dans la société à part entière et non pas se sentir rejetés un peu, parce qu'ils sont producteurs de porc. Donc, on travaille avec eux autres, de concert.

2430

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et, là, vous avez réussi à faire l'unanimité sur un RCI que vous avez maintenant présenté au gouvernement.

2435

**M. ANDRÉ AUGER :**

Oui.

2440

**Mme DANIELLE ALLARD :**

2445 On travaille présentement dessus. Tous les producteurs qui sont de l'UPA, les  
représentants étudient par rapport aux distances séparatrices du village, pour pas brimer un  
producteur qui est déjà producteur aux limites du village. On étudie, pour dire: «O.K., autour du  
village, on est tous d'accord à ce qu'il n'y ait plus de construction.» Ou, même, on était trop  
sévère. On nous a dit de réviser, parce qu'on pouvait permettre peut-être des poules ou des petits  
animaux, parce qu'on était comme d'accord à dire que, oui, autour du village... Mais, là, les  
2450 résidants citoyens qui sont aux limites auraient peut-être voulu avoir quelques poules, tu sais, les  
*gentlemen farmers*. Ça fait qu'on est en train de vérifier ça.

Mais, quand on parle des permis, c'est sûr que les permis demandés à l'Environnement,  
il n'y en a pas là, mais l'inspecteur de la municipalité a à gérer ces permis. Mais, nous, ce qu'on  
2455 parle, c'est que toutes les demandes à la CPTAQ, mettons qu'il y a une personne qui veut  
changer, soit qui veut construire une maison en territoire agricole, tout passe par le comité.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2460 Et, donc, vous avez une bonne expérience de collaboration à ce niveau-là et vous êtes  
proche de déposer votre RCI.

**Mme DANIELLE ALLARD :**

2465 C'est que, moi, je suis la représentante sur le comité agricole, je suis productrice  
agricole, puis les maires de la MRC ont décidé que c'était des producteurs agricoles maires qui  
siégeraient sur ce comité-là. Alors, c'est pour ça peut-être qu'on a plus une entente, puis on a  
aussi un notaire qui travaille avec les agriculteurs. Comme tout le monde travaille ensemble, bien,  
on explique mieux le domaine. Puis, ça va bien comme ça.

2470 Je me souviens d'avoir passé devant le CPTAQ où le juge m'avait dit: «Pourquoi vous  
nous demandez de dézoner un parc industriel à Saint-Esprit?» J'avais dit: «Bien, c'est parce qu'on  
est producteur nous-mêmes, puis c'est là qu'on le veut et on ne le veut pas ailleurs.» Ça fait que  
dans le fond quand les élus sont là, puis qu'ils représentent leur territoire, ils sont mieux placés  
pour défendre la situation, parce qu'il y a des représentants qui sont là.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

2480 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Concernant les distances séparatrices, est-ce que vous pouvez nous dire quel  
arrangement vous faites actuellement? En fait, c'est le paramètre H que vous changez ou quoi?

2485 **Mme DANIELLE ALLARD :**

Bien, c'est Sylvie qui est avec nous qui a plus d'information.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2490

Ce n'est pas nécessaire. En fait, c'était juste pour savoir un peu...

**Mme DANIELLE ALLARD :**

2495 Parce que ça reste qu'on ne va plus sévère que le gouvernement est, puis on le regarde avec ça, puis on regarde aussi les vents dominants, pour voir si...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2500 C'est ça. Donc, vous incluez les distances reliées aux vents dominants.

**M. ANDRÉ AUGER :**

2505 Oui, on tient compte de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2510 Voilà qui clôt notre questionnement. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

**M. ANDRÉ AUGER :**

On vous remercie beaucoup.

2515 **M. JEAN-CHARLES MERCIER :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2520 Au revoir!

Maintenant, j'inviterais les Concentrés scientifiques Bélisle inc. et Olier Grisé inc. Alors, les représentants, monsieur Philippe Bélisle et madame Nathalie Grisé.

2525 **Mme NATHALIE GRISÉ :**

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!



**Mme NATHALIE GRISÉ :**

2535

Permettez-nous tout d'abord de nous présenter, ainsi que nos entreprises. Mon nom est Nathalie Grisé. Je suis la présidente de Olier Grisé et compagnie ltée, qui est une compagnie qui est établie à Saint-Pie, dans le comté d'Iberville depuis 1917. Présentement, à la tête de Olier Grisé, c'est la troisième génération. Donc, trois générations de Grisé qui travaillent avec et

2540

auprès des producteurs. Aujourd'hui, on est ici pour dire notre intérêt dans la production porcine et notre intérêt dans la pluralité des modèles.

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2545

Bonjour! Moi, c'est Philippe Bélisle. Je représente la compagnie Concentrés scientifiques Bélisle inc. C'est une entreprise qui a été fondée en 1956 par la famille Bélisle qui est aujourd'hui propriété d'un groupe d'employés. La compagnie offre des services d'alimentation animale à une clientèle se trouvant en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Près de 50 % de sa clientèle au Québec oeuvre en production porcine.

2550

Concentrés scientifiques Bélisle a son siège social et son usine principale à Saint-Mathias-sur-Richelieu et elle possède trois autres usines à l'extérieur du Québec et un laboratoire. Elle emploie environ 80 personnes dont 23 techniciens et professionnels diplômés en agriculture au service des producteurs.

2555

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est également pour vous faire part des observations, des commentaires, des inquiétudes et du malaise ressenti par nos clients concernant l'avenir de la production. Vous comprendrez que notre mémoire ne se base pas sur des études scientifiques, mais en tant que gens de terrain, nous voulons par nos commentaires et nos propositions contribuer, et nous l'espérons, enrichir le débat.

2560

On va commencer par vous dire pourquoi on existe, notre raison d'être. Au début des années 70, les moulanges à la ferme sont apparues. Celles-ci ont permis aux agriculteurs de fabriquer eux-mêmes leur moulée. Les ingrédients utilisés dans les moulées, ce sont des céréales, du maïs, du soya qui sont produits sur la ferme. C'est-à-dire que les grains que les agriculteurs font pousser sont consommés par leurs propres animaux.

2565

Pour fabriquer une moulée, on a besoin de protéines et d'énergie, ce qui provient des grains, mais on a aussi besoin de minéraux et de vitamines.

2570

Nos compagnies, comme une dizaine d'autres au Québec, nous vendons des mélanges de minéraux et de vitamines destinés à fabriquer les moulées que les producteurs font chez eux. Nous fournissons également des services agronomiques à nos clients.

2575 **Mme NATHALIE GRISÉ :**

2580 Notre clientèle, le producteur indépendant: une réalité bien implantée. Nos clients font partie d'un groupe qui constitue plus de 50 % des producteurs de porc du Québec. Notre client type, si on peut le décrire, il est établi sur la ferme depuis deux ou trois générations. Le modèle de production qu'il a choisi est celui de naisseur-finiisseur, il possède plus ou moins 200 truies et l'engraissement correspondant; il cultive et utilise ses propres grains et fabrique sa moulée à la ferme, à partir de maïs, soya, minéral, souvent sans ajout de sous-produit; il engage entre un et trois employés.

2585 Notre producteur, aussi, c'est quelqu'un pour qui la production porcine est un choix basé notamment sur un mode de vie où il peut être son propre patron, un cadre de vie pour lui et sa famille, un village où toute la famille contribue à la vie communautaire. Les enfants vont à l'école du village, les biens, les services sont achetés au village, entre autres, l'épicerie, la quincaillerie, le service postal ou financier. Et, finalement, la préservation du patrimoine familial et son transfert à la génération suivante.

2590

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2595 L'évolution des solutions environnementales, un souci qui a été constant et qui a amené les actions suivantes chez nos clients. Premièrement, comme j'ai parlé tantôt, l'apparition des moulages à la ferme a permis de réduire les transports des grains ou de réduire les distances de transport. C'est aussi plus flexible sur la composition des recettes. Donc, on peut faire des moulées qui sont plus adaptées aux besoins des animaux.

2600 Un autre point, l'utilisation adéquate de la protéine ainsi que des acides aminés de synthèse. Au début des années 80, l'apparition des acides aminés de synthèse a permis de combler les besoins des animaux, tout en diminuant les taux de protéine des moulées. Ceci permet de réduire les rejets d'azote dans l'air et les lisiers.

2605 Un troisième point, c'est l'utilisation de la phytase. Au début des années 90, suite à l'inquiétude des producteurs sur les niveaux de phosphore dans le sol, l'industrie propose l'utilisation de la phytase. Grâce à l'efficacité de la solution et un bon travail d'encadrement des techniciens, la phytase devient généralisée et, en 98, plus de 90 % des clients bénéficient de ce produit.

2610

2615 Un autre point: l'utilisation des minéraux chélatés. Au début des années 90, l'apparition des minéraux chélatés, qui sont des minéraux liés à une molécule organique, permet de réduire les quantités d'oligo-éléments dans les moulées. Même si pour l'instant, on ne tient pas compte de l'impact des rejets d'oligo-éléments sur l'environnement, une diminution de ceux-ci est, à notre avis, préventive et proactive.

Autre point: la qualité de l'eau. Étant donné que l'eau demeure le premier élément pour les animaux, nous avons toujours pensé que la qualité de cette dernière était essentielle aux bonnes performances et à la santé des troupeaux. C'est pour cette raison que depuis près de 20 ans, nos

2620 compagnies offrent un service d'analyse de la qualité de l'eau, autant au niveau physico-chimique que bactériologique.

2625 Les pratiques culturales. Parce que nos clients sont propriétaires et cultivent leur terre, parce que nos clients utilisent le produit de leur récolte et parce qu'ils souhaitent aussi que leur enfant vive de l'agriculture, nous constatons, même si nous ne sommes pas impliqués comme tel, que nos clients sont conscients et sensibilisés à l'utilisation de pratiques culturales permettant la conservation des sols.

**Mme NATHALIE GRISÉ :**

2630 Le plus grand fautif dans l'évolution de la problématique est le gouvernement, par son manque de rigueur dans l'application des politiques agricoles. Les organismes qui dépendent du gouvernement sont laissés à la merci des influences de tous et chacun. La consultation publique sur la question aurait dû être faite il y a 15 ans. Cela aurait donné une direction, un cadre au gouvernement et aux organismes qui appliquent ces lois et règlements.

2640 La dérive des outils gouvernementaux entraîne des inquiétudes dans le milieu: l'inquiétude au niveau du financement. Les pratiques de financement agricole qui empêchent l'établissement ou la mise à niveau des producteurs indépendants. Ces pratiques sont contraires à la philosophie de base de la création du financement agricole qui était de donner les garanties nécessaires aux producteurs agricoles afin de leur permettre un accès indépendant au financement.

2645 De plus en plus, des producteurs se font demander des garanties supplémentaires sous forme de garantie ou d'injection de fonds provenant d'intégrateur par La Financière agricole.

2650 Le rôle des différents intervenants traditionnels, entre autres, l'UPA, est de plus en plus confus. Aujourd'hui, l'UPA est partie prenante dans des décisions gouvernementales, ce qui, d'une part, la rend juge et partie, et complique l'évaluation et la critique des décisions gouvernementales.

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2655 On pense aussi que le gouvernement doit être là pour donner des services qui n'existent pas déjà. Au niveau des clubs agroenvironnementaux, rien n'existait et c'était essentiel de faire quelque chose afin de bien encadrer et définir des normes. Par contre, au niveau des clubs d'encadrement technique, les services offerts existent déjà depuis plus de 30 ans dans le domaine privé. La concurrence dans notre domaine assure l'indépendance des conseils. Les services que nous offrons sont donnés par des professionnels, agronomes ou techniciens, qui assurent la qualité des services également.

2660 Au niveau nutritionnel, les recommandations amènent un nivellement par le bas. On formule des recettes à partir de normes qui datent de plusieurs années et on ne tient pas compte ou très peu des nouvelles biotechnologies qui sont offertes.

2665 C'est bien d'offrir un service d'encadrement, mais quand le gouvernement subventionne, ça devient de la concurrence déloyale pour nous. De plus, ces clubs deviennent rapidement des clubs d'achat et le risque de conflit d'intérêt avec l'argent du public demeure élevé. Nous croyons que l'argent gouvernemental pourrait être utilisé de meilleure façon.

2670 **Mme NATHALIE GRISÉ :**

2675 Une autre inquiétude qu'on voit sur le terrain: après la concentration de la production, est-ce qu'on va vivre la concentration de l'abattage? En effet, les grands intégrateurs ont leurs abattoirs et un grand nombre de producteurs indépendants étaient inquiets de voir arriver le jour où leurs porcs seront refusés parce qu'ils ne seront pas produits selon les spécifications de l'intégrateur.

2680 Le système de mise en marché collective actuel n'est pas parfait, mais il garantit l'indépendance des producteurs face aux intégrateurs. Les producteurs sont de plus en plus anxieux et veulent conserver leur indépendance. Ils veulent être assurés d'avoir libre accès à l'abattage et continuer à vivre décemment de leur production. Plusieurs pensent même qu'ils devront bientôt être propriétaires de leur propre abattoir et développer eux-mêmes leur marché.

2685 Une autre inquiétude: le sous-financement des solutions environnementales. Comment le producteur indépendant fera-t-il face à la charge financière inhérente à la mise en place de toute nouvelle réglementation, notamment la réglementation concernant la gestion du lisier. Faute de moyen et surtout pas faute de volonté, la gestion des fumiers sera-t-elle concentrée dans les mains de quelques individus ou corporations qui verront là l'occasion d'étendre leur mainmise sur la production?

2690 Dans nos propositions: la liberté de choisir. Nous proposons que La Financière respecte sa mission. Dans les faits, présentement, La Financière agricole n'est pas là comme un soutien aux producteurs, tout en assumant un certain capital de risque — une sorte de SCHL qu'elle pourrait être, selon nous — mais suggère fortement aux producteurs qui ont des projets de signer un contrat d'intégration ou d'association avec un intégrateur. C'est aussi vrai pour la relève. La Financière ne prend donc aucun risque financier et se trouve à favoriser l'émergence de modèle unique.

2695

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2700

Deuxième proposition: l'argent gouvernemental au bon endroit. Il faudrait éviter les distorsions dans l'offre de service par des subventions à des clubs ou regroupements qui, plus souvent qu'autrement, sont noyautés par des consultants pour des services déjà offerts par l'entreprise privée. Il vaudrait mieux utiliser les fonds publics vers des domaines non couverts par

2705

l'industrie.

Troisièmement: encourager l'exploitation des ressources produites à la ferme. L'emploi de grains issus de celle-ci, fertiliser avec le lisier des animaux nourris avec ces mêmes grains est la solution environnementale actuelle et possiblement la plus durable, car elle minimise les entrées dans les bilans de phosphore, d'azote et autres minéraux pour l'ensemble de la ferme.

2710

**Mme NATHALIE GRISÉ :**

En conclusion. Nos clients sont des producteurs indépendants, ni associés ou intégrés et ce, par choix. Au cours des dernières années, ces producteurs ont vu l'ampleur qu'a prise la concentration de la production. Ils ont également vu des politiques gouvernementales qui ont favorisé l'intégration verticale, le modèle américain, et qui les a appauvris.

2715

Aujourd'hui, les producteurs indépendants se sentent pris dans un entonnoir qui semble les conduire vers l'abandon de leur production faute de rentabilité. L'avenir de la production porcine réside, selon nous, dans la pluralité des modèles. Chacun répond à des besoins différents, mais le plus important, c'est que les individus qui veulent participer à la production porcine peuvent choisir le modèle qu'ils désirent. La diversification du modèle, c'est ce qui a toujours permis à l'agriculture québécoise d'être dynamique et originale. Le pire scénario, c'est d'orienter toute la production vers un modèle unique et ce, à tous les niveaux. Merci.

2720

2725

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie.

Monsieur Dumais.

2730

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. À la page 5 de votre présentation écrite, vous parlez de l'association pour la qualité au Canada. Alors, vous mentionnez que ce qui est poursuivi comme manière d'assurer la qualité est susceptible de créer beaucoup de lourdeur et de paperasse.

2735

Maintenant, vous commentez dans ce paragraphe-là, qui est le dernier de la page 5, vous dites, bon, à la place de ça:

2740

*«Un renforcement des règlements existants concernant l'utilisation des médicaments, des substances interdites et des résidus dans les viandes aurait donné sûrement de meilleurs résultats et ce, sans une avalanche de papier.»*

2745 On sait que les médicaments, à l'heure actuelle, sont utilisés en élevage porcin à trois fins. La première: curative. Ça, je pense que personne en discute. Tout le monde admet que c'est correct. Mais, également, de façon préventive. Et, comme facteur de croissance.

2750 Alors, quand vous dites que vous auriez préféré que le gouvernement, peut-être, intervienne pour régir l'utilisation des médicaments, quelle est votre position à vous, comme organisation quant à l'utilisation des médicaments à des fins préventives ou comme facteur de croissance?

**Mme NATHALIE GRISÉ :**

2755 Bien, ce qu'on voulait dire par là, c'est qu'ici, au Québec, le programme AQC, ça s'applique à travers le Canada. Mais, ici, au Québec, on a déjà une législation au niveau de la surveillance et de l'utilisation des médicaments vétérinaires. Nos entreprises ne peuvent pas ajouter ou vendre des médicaments sans l'obtention de permis, sans la prescription de vétérinaire.

2760 C'est déjà régi ici. Malheureusement, comme dans beaucoup d'autres politiques, on fait une politique, on la met en place et il n'y a pas beaucoup de gens dans le champ pour aller la faire respecter. C'est ça qu'on veut dire.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2765 Mais, en sous-question, je comprends, vous dites: on a déjà un règlement qui régit la distribution des médicaments mais, par ailleurs, vous n'êtes pas sans constater et entendre, j'imagine, un peu comme tout le monde, que beaucoup de regroupements de consommateurs, de citoyens et des gens du milieu médical aussi, préoccupés du phénomène de

2770 l'antibiorésistance, contestent l'utilisation des médicaments comme facteur de croissance et à des fins préventives.

2775 Alors, comme entreprise et comme ces médicaments sont administrés à travers l'alimentation des animaux, alors comme intervenant dans cette industrie-là, vous autres, comment vous situez-vous vis-à-vis ces critiques des consommateurs ou des milieux médicaux qui disent: «On ne devrait plus utiliser les médicaments de cette façon-là.»

**Mme NATHALIE GRISÉ :**

2780 Je pense que notre position là-dessus, c'est qu'on essaie déjà à travers nos entreprises, et c'est un souci aussi des producteurs, les producteurs comme nous, la mangent la viande de porc, ils ne sont pas plus intéressés que les autres, que leurs enfants développent de l'antibiorésistance. Eux autres aussi, ils la consomment la viande de porc.

2785 Et, je pense qu'il y a quand même l'émergence, au cours des dernières années, de  
beaucoup de biotechnologies. On essaie de trouver des solutions afin de diminuer l'utilisation des  
médicaments. Il y a des ajouts de produits comme les levures, les probiotiques, ces choses-là.  
Donc, les producteurs sont très intéressés par ça, on le voit dans notre clientèle. on développe  
des produits sans médicaments, sans ajout et ils sont très intéressés à la faire l'utilisation. C'est  
2790 sûr que quand ils rencontrent une situation de maladie où là il faut intervenir, ils vont le faire.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2795 Ça, on est très clair là-dessus. On ne discute pas de l'utilisation des médicaments à des  
fins curatives, quand un animal est malade et qu'on lui administre un antibiotique pour le guérir, je  
pense, même les consommateurs ne discutent pas de ça.

Là où ils discutent beaucoup plus, c'est l'utilisation à des fins préventives et surtout  
comme facteur de croissance.

2800

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2805 En tant que compagnie, comme je disais tantôt, quand je parlais de nivellement par le  
bas, c'était en fonction beaucoup de ça, aussi. On sait que les animaux, si on veut qu'ils  
demeurent en santé, qu'ils donnent des performances, il faut développer leur système  
immunitaire. Puis, ce n'est pas en donnant des médicaments de façon préventive qu'on  
développe le système immunitaire.

2810 Donc, c'est pour ça que je pense que c'est important d'utiliser de plus en plus et d'étudier  
les nouvelles biotechnologies qui nous permettent de fournir aux animaux un système immunitaire  
qui peut contrer les maladies ou les pathogènes qui peuvent entrer.

2815 Donc, en tant que compagnie et en tant que de plus en plus nos clients nous disent: «Est-  
ce qu'on peut couper les médicaments à usage quotidien, à tous les jours? S'en servir quand nos  
animaux vont être malades?»

**Mme NATHALIE GRISÉ :**

2820 Sans compter que dans une optique de rentabilité, c'est quand même un coût dans  
l'alimentation. Alors, s'ils peuvent éviter ce coût-là, ils sont très heureux.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

2825

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous êtes bien les seuls qu'on ait vus jusqu'à maintenant qui viennent nous dire que les subventions aux clubs-conseils ou aux clubs techniques ou à d'autre chose, ce n'est pas encouragé ou que c'est une chose que vous dénoncez ça assez fermement. Alors, pouvez-vous m'expliquer un peu le point de vue que vous avez là-dessus?

2830

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

L'industrie, ça fait au-dessus de 30 ans qu'elle fonctionne avec des agronomes, puis avec des compagnies comme les nôtres. Puis, comme je disais, on a peut-être une quinzaine de compagnies au Québec qui font ce qu'on offre ou qui font la même chose que nous.

2835

On vend pas seulement des produits alimentaires ou des mélanges de minéraux-vitamines. On rend aussi des services. Des services agronomiques.

2840

Dans le prix de notre poche, dans le prix de notre produit qu'on vend, le service est inclus. Quand le gouvernement subventionne des gens pour faire la même chose que nous, on se donne une structure qui fonctionne depuis au-dessus de 30 ans, qui va très bien, les fermes ont été relativement prospères ou les performances techniques se sont beaucoup améliorées, on se dit: ça donne quoi d'investir des millions pour fournir quelque chose qui existe déjà depuis tellement longtemps?

2845

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

L'argument qui est utilisé, c'est que ce que vous offrez, ça s'appelle des services liés. Et, les gens demandent des services non liés.

2850

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

Ce n'est pas des services liés, puisqu'on est, comme je dis, on est une quinzaine, une douzaine de compétiteurs. Il n'est pas obligé de faire affaires avec nous. Il peut faire affaires avec qui il veut.

2855

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, mais votre expert est lié à vous.

2860

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2865



Oui, mais les clubs d'encadrement, ça devient des clubs d'achat. Donc, on est lié d'une façon ou d'une autre.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2870

Donc, vous pensez que la même absence de distance se produit aussi dans un club-conseil.

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2875

Aussi, bien. C'est la même chose.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2880

C'est une belle controverse. Évidemment, pour un profane comme moi, vous comprenez que quand on voit apparaître le mot *moulanges*, on est un peu surpris, mais mes collègues plus savants m'ont expliqué ce que c'était. Mais, vous dites, dans la situation où vous êtes, il faut un permis de moulanges provincial, un permis annuel qui sort toujours beau. Là, je me suis demandé ce que ça voulait dire.

2885

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

Ce que ça veut dire? C'est qu'aujourd'hui, les producteurs sont inondés de paperasse. Les machines, les moulanges que les producteurs utilisent aujourd'hui en 2003 sont performantes.

2890

On n'a plus besoin de vérifier. On fait des tests de moulanges. Le but de ça, c'est de prendre un échantillon à un intervalle régulier pour voir si on a une stabilité du produit. On se rend compte que depuis quelques années, c'est toujours stable. Les moulanges sont performantes. Alors, là, on se dit: ça donne quoi de faire payer des gars pour faire des analyses, quand le résultat est toujours beau? On pourrait peut-être enlever un petit peu de paperasse à ce niveau-là.

2895

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça devient purement formel, à ce moment-là.

2900

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

C'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2905

Et, vous en avez beaucoup de ce genre de paperasse?

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2910

Oui.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2915

Ça répond dans la salle. Je pense que c'est sur une autre question qu'ils veulent répondre.

**Mme NATHALIE GRISÉ :**

2920

C'est parce qu'il faut penser que c'est les producteurs qui ont -- nous, on est soumis à cette même législation-là d'un permis de moulanges bi-annuel pour présenter ça. Mais, dans le fond, c'est le producteur qui répond dans la salle qui dit: «Oui, on a beaucoup de paperasse.»

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2925

Oui. J'ai bien compris, vous savez.

**LA PRÉSIDENTE :**

2930

Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2935

Je continuerais un peu avec la question de mon collègue en ce qui concerne les services-conseils. En fait, vous n'avez rien, je suppose, contre les services-conseils dans le domaine, entre autres, les clubs agroenvironnementaux, parce qu'ils sont complètement dans un autre domaine que le vôtre.

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

2940

On n'a rien contre les clubs de services-conseils. Le problème n'est pas là. Le problème, c'est de dire: «On vous subventionne pour faire ce qui existe déjà.» Que le service existe, c'est correct. C'est bien. Comme on dit tout le long de notre mémoire, ce qu'il faut, c'est le libre choix. C'est laisser le libre choix. Mais, quand on subventionne et qu'on donne de l'argent pour dire: «C'est là que tu t'en vas»...

2945

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ce n'est pas pour les groupes de services-conseils agroenvironnementaux. Ils ne sont pas du tout dans votre domaine.

2950

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

Non, non, non. C'est comme je dis, l'argent doit être investi pour développer des choses. Pas pour aller compétitionner un service qui existe déjà depuis 30 ans.

2955

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous dit merci d'avoir participé à cette consultation publique.

2960

**M. PHILIPPE BÉLISLE :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2965

Alors, vous étiez nos derniers participants de l'après-midi. Donc, la Commission va ajourner ses travaux et nous reprenons, ce soir, à 19 h 30. Au plaisir de vous y revoir!

\*\*\*\*\*

2970

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2975

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**